

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JANVIER 2018

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le lundi 15 janvier 2018 à 18 H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23 novembre 2017
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 - Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle – Aquitaine» – Observations définitives : rapport sur les actions entreprises
- 4 - Accueil du public dans les services municipaux et nouvelles organisations du temps de travail des agents de la Collectivité
- 5 - Modalités d'utilisation des véhicules de service de la collectivité
- 6 – Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE
- 7 - Mission Locale des Graves - Désignation

RAPPORTEUR M. VILLEGA-ARINO – Adjoint délégué à la Culture

- 8 - Convention de partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique Danse de Bordeaux (PESMD)

RAPPORTEUR Mme SALLET – Adjointe déléguée à la Citoyenneté

- 9 - Création d'une division destinée à la construction de cavurnes

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances - aux Propriétés communales et à la Requalification de Thouars

- 10 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales- Exercice 2018- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement
- 11 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2018
- 12 - Autorisation de la SARL HALLES DE TALENCE, à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement de la construction de la halle commerciale

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN - Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne

13 - Bilan d'activité 2017 des Conseils Communaux – Information du Conseil Municipal

RAPPORTEUR Mme PITOT - Adjointe déléguée aux Ressources Humaines

14 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale

15 - Fin de mise à disposition de personnel de droit privé

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le lundi 15 janvier 2018 à 18 h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, M. VILLEGA-ARINO, Mme SALLET, M. DUART, M. JESTIN, Mme CASTAGNERA (à partir de la question n° 2), M. GOYER (à partir de la question n° 3), Mme FABRE-TABOURIN, Mme CHADEBOST, Mme DENON-BIROT, M. PRADES, M. LABOURDETTE (à partir de la question n° 6), Mme DESGUERS, Mme PITOT, M. PENE, M. CAZABONNE, Mme BEGE-SEURIN, M. BESSE, M. BONNIN, Mme BONORON, Mme CHABBAT, M. ERCHOUK, M. FARGUES, M. GARRIGUES (jusqu'à la question n° 5), Mme IRIART, M. JEAN, Mme LARTIGUES, Mme MAURES, Mme ROSSI, M. AMBRY (à partir de la question n° 2), Mme GRESLARD-NEDELEC (à partir de la question n° 2), Mme ZANOTTI (à partir de la question n° 2), M. DELLU, M. GUERIN, Mme RAMI, M. CONTE, Mme CONGOSTE

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. PARANTEAU (procuration à M. VILLEGA-ARINO), M. GOYER (procuration à Mme SALLET pour les questions n° 1 et 2), Mme HIERET (procuration à M. DUART), M. GARRIGUES (procuration à M. SALLABERRY à partir de la question n° 6), Mme DE MARCO (procuration à M. GUERIN)

ABSENTS : Mme CASTAGNERA (pour la question n° 1), M. LABOURDETTE (jusqu'à la question n° 5), M. GELLE, Mme SAUTOUR, M. AMBRY (pour la question n° 1), Mme GRESLARD-NEDELEC (pour la question n° 1), Mme ZANOTTI (pour la question n° 1), Mme SAHOULBA

M. JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je vais vous inviter à gagner vos places, s'il vous plaît. 18 h 05. Je vous souhaite la bienvenue pour ce premier Conseil Municipal de l'année 2018. L'occasion m'est donnée de vous souhaiter ou de vous resouhaiter, pour la plupart d'entre vous, tous mes vœux pour cette nouvelle année, année 2018 qui s'annonce riche de projets, et surtout riche d'échanges humains. Une pensée pour vos proches et à celles et ceux qui ne sont pas forcément dans les meilleures conditions aujourd'hui.

Un petit Memento : d'abord, j'ai réactivé une tradition séculaire. Je la continue, plus exactement, puisque, à la fin de la séance, une galette – au cas où vous n'en auriez pas mangé encore – vous sera offerte dans les salons du Conseil.

Et j'ajoute que nous serons ravis de vous offrir des Délicieuses, du nom de ce fameux bonbon au miel confectionné dans une boutique talençaise, qui s'appelle SUGARRY, élaboré à partir de ruches de Talence. C'est la troisième version du bonbon qui s'améliore au fur et à mesure des années et j'ai eu l'occasion de les goûter samedi. C'est vrai que je me suis régalé. Mon docteur en était moins d'accord, par contre, mais j'ai eu un mot du Premier adjoint.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23 novembre 2017

M. LE MAIRE : Ce compte rendu appelle-t-il des remarques de votre part ? Non. Le vote ? Pour. Je vous remercie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 23 novembre 2017.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 35 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Je vous écoute pour l'ensemble des questions que vous auriez à poser sur ces décisions.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. J'aurai simplement une remarque d'ordre général, c'est qu'à l'intérieur des tableaux, il y a des montants qui sont indiqués hors taxes, d'autres toutes taxes comprises et pour d'autres, c'est non précisé. Je souhaiterais que l'on puisse harmoniser les choses. Soit on met du non précisé, du hors taxes ou du TTC.

M. LE MAIRE : Il s'agit d'abord avant toute chose de voir si vous connaissez le taux de la TVA applicable, mais je prends bonne note de votre remarque. Et donc j'ai demandé à mes services que l'on ait l'ensemble des montants et qu'ils soient exprimés TTC, cela évitera les calculs.

Mme RAMI : Sur la décision n°7, ce que je comprends, c'est que vous avez ouvert un compte sur la plateforme EMMY pour déposer les C2E. Par contre, je ne comprends pas la passation d'un accord-cadre à bons de commande. Normalement, sur cette plateforme, on dépose au fur et à mesure les C2E quand on les a cumulés.

M. LE MAIRE : Ce que je peux vous dire déjà, c'est que les certificats d'économie d'énergie ont pour but d'inciter les fournisseurs à promouvoir des économies. Ils ont l'obligation de réaliser des économies d'énergie et plusieurs moyens sont à leur disposition pour faire des économies sur leurs propres installations et inciter leurs clients de par la sensibilisation. Toute personne morale, collectivité, qui réalisera des économies se voit ainsi délivrer un certain nombre de certificats en fonction des kWh économisés et ainsi peut les revendre aux fournisseurs. Je crois que c'est une technique d'achat.

Mme IRIART : Le marché nous obligeait à prévoir un montant par rapport aux C2E qu'on déposerait sur la plateforme, mais cela n'a pas de lien direct avec la réalité de ce qui sera déposé, puisqu'on le dépose en fonction de ce qu'on produit, si je puis m'exprimer ainsi.

Mme RAMI : Sachant que 2 000 € hors taxes, déjà, cela correspond à beaucoup de kWh correspondants aux travaux.

Mme IRIART : C'est pour cela que j'ai dit que cela ne correspond pas à une réalité, mais que pour les besoins du marché, il fallait afficher un montant.

Mme RAMI : La question était sur l'accord-cadre à bons de commande. Fallait-il vraiment passer par cette méthodologie ?

Mme IRIART : Il faut interroger le service des marchés. Là, je ne suis pas compétente. Merci.

M. LE MAIRE : Un accord-cadre à bons de commande permet juste – à mon sens, qui suis issu de cette filière-là – d'avoir un prix fixé pour l'ensemble de ses certificats et donc permet d'en passer. C'est une technique d'achat. Je ne vous garantis pas ; on vous donnera une réponse plus consolidée, mais cela permet d'avoir un prix fixe. Et j'ajoute, vous le verrez lors du vote du Budget primitif, que la Ville en 2017 a été particulièrement vertueuse en matière d'économie d'énergie. C'est l'adjoint aux Finances qui sera content et l'ensemble des adjoints qui s'occupent du développement durable. Mais, ce sont des chiffres qui nécessitent d'être consolidés.

M. DELLU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant la question n° 4, nous voyons que nous sommes à peu près déjà à 600 000 € TTC sur le marché. Pouvez-vous nous faire un point sur les produits 2017 liés aux foisonnements, aux abonnements, etc., et d'autre part un point aussi sur les charges liées aux agents chargés de contrôler la bonne application de votre décision ?

M. LE MAIRE : Je rappelle que cet avenant est obligatoire, puisque c'est la loi qui nous a fixé le FPS. Vous avez chaque année, de mémoire, un bilan complet sur le stationnement réglementé. Je vous l'avais présenté en début d'année 2017. L'adjoint aux Finances vous présentera les éléments pour l'année 2018. Je rappelle que les derniers chiffres sont en train de tomber, puisque nous avons aussi des transactions. Et puis, il y a les chiffres donc des produits et des recettes. La partie de la surveillance est une quote-part, puisqu'il n'y a pas eu de recrutement d'agents spécifique pour la surveillance du stationnement réglementé. Donc, il s'agit simplement de comparer les dépenses et les recettes qui en général s'évaluent autour de 200 000 € par an. Mais, vous aurez ce rapport-là lors de la présentation du budget 2018 ou plutôt du compte administratif, mais en général cela va avec. Cela n'a rien à voir avec le DOB, puisqu'il n'y a pas de chose particulière.

M. DELLU : D'ici là vous aurez déjà des indications.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr, mais en général c'est dans le cadre du compte administratif qu'on donne les produits, parce qu'en fait vous les avez dans les différents chapitres.

M. DELLU : Certes, mais le compte administratif, c'est quand même dans quelques mois. Je ne sais pas quand vous comptez le présenter, mais c'est dans quelque temps.

M. LE MAIRE : C'est dans deux mois, aux alentours de deux mois. Je me permets de compléter, il y aura peut-être une réunion de l'Observatoire du stationnement d'ici là où peut-être ces chiffres pourront être exposés et communiqués à l'opposition et à la majorité.

Mme GRESLARD-NEDELEC : À propos de la décision n° 10, pourriez-vous nous indiquer la raison de la prolongation de deux mois du délai d'exécution des phases 1 et 3, à propos du stade nautique ?

M. LE MAIRE : Compte tenu de l'impossibilité pour le titulaire du marché de respecter le délai global d'exécution, du fait du pouvoir adjudicateur, parce que nous avons passé un certain nombre de choses que je vous expliquerai ensuite, et suite à sa demande réalisée conformément à l'article 13 du CCAJPI, il est nécessaire donc de prolonger le global d'exécution de 60 jours calendaires, soit au total 240 jours. Je vous donne le nouveau calendrier :

- Date limite, donc le préprogramme : 22 janvier 2018 ;
- Validation de la Ville : 21 février ;
- Programme : 7 mars 2019.
- Validation du programme par la Ville : 6 avril 2019.

Donc, c'est le pouvoir adjudicateur, c'est-à-dire nous, nous avons souhaité y voir clair, compte tenu des restitutions de certains éléments et notamment du prix qui saurait être affiché, puisque cela va être un investissement. Je rappelle que la piscine sera l'équipement le plus important en termes de réfection de la mandature. Parce que c'est aussi l'équipement le plus technique de la Ville. Nous avons souhaité d'abord nous rendre – et je me suis rendu personnellement avec l'adjoint aux Sports et l'adjoint aux Finances – sur des réhabilitations comparables ou des constructions, en l'occurrence, nous sommes allés dans la ville de Pau pour voir aussi le bassin inox. Nous avons le choix d'un revêtement et on nous parle beaucoup du bassin inox pour ses vertus de maintenabilité. Mais, l'idée est aussi d'avoir le retour de ceux qui l'utilisent et notamment savoir s'il fallait vraiment des lunettes de soleil pour pouvoir plonger dans un bassin inox. Nous ne nous sommes pas baignés. L'idée aussi est de faire un point complet sur l'ensemble des subventions que nous aurons à avoir, y compris du Conseil départemental – je ne doute pas qu'elle sera très conséquente – de manière à pouvoir créer et faire des choix dans les différentes options qui nous sont données, parce que nous avons la réhabilitation de la piscine, mais nous avons un certain nombre d'options : le bassin, la création d'un bassin nordique, la réfection des jeux d'eau pour les enfants, etc. C'est simplement pour nous donner un petit peu plus de latitude. C'est vrai que le temps dévolu pour le choix de la mairie est particulièrement court.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je n'ai pas bien compris si c'était le projet initial ou en tout cas les critères ou si les conditions données à l'exécutant du marché n'étaient pas suffisamment précises ou que vous vouliez vous donner plus de temps.

M. LE MAIRE : C'est exactement cela. Nous nous donnons tout simplement plus de temps.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Plus de temps de réflexion pour mieux définir votre projet.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas que mieux définir, c'est juste se dire, on va réhabiliter la piscine, grosso modo, c'est un socle aux alentours de 12 millions d'euros TTC. C'est quel équipement on rajoute en option en rappelant qu'on a toujours indiqué que cette réhabilitation devait permettre d'obtenir un stade en état parfait d'utilisation pour les utilisateurs, mais de conserver sa vocation avant tout sociale. On ne va pas construire un centre de thalassothérapie, mais bien conserver un certain nombre de tarifs et on a besoin

notamment de voir en termes d'économie d'énergie si les coûts de fonctionnement vont être maîtrisés. Il s'agit pour nous de nous laisser un petit peu de temps. Il est vrai que les conditions des marchés ne nous donnent qu'un mois pour valider. Je préfère que l'on prenne quelques semaines de plus, de manière à prendre les bonnes décisions au regard notamment des subventions qui seront allouées dans le cadre du plan Bordeaux Métropole ou du CNDS notamment.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Tout à fait. Je pense que c'est une sage décision ! Sur la numéro°14, c'est un accord-cadre de location de véhicules en autopartage. Est-ce un renouvellement ou des besoins nouveaux sont-ils apparus ?

M. LE MAIRE : Non, c'est juste un renouvellement. Il n'y a pas de besoin nouveau. Les principaux utilisateurs, pour votre parfaite information, sont le Forum et le Service culturel, particulièrement vertueux en la matière, le service Développement durable – c'est assez logique – la Vie scolaire, la Médiathèque et le service Économique et l'École de musique. En 2017, près de 7 000 km ont été parcourus par les services en autopartage. Les stations talençaises étant en bonne santé, le développement du système d'autopartage est maintenant consolidé. Nous essayons de voir comment nous pourrions mettre en place un autopartage pour certains services dans un premier temps sur un véhicule électrique au sein de la flotte municipale.

Sept mille kilomètres, nous pouvons saluer quand même l'effort des services de manière à réduire notre empreinte carbone.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je continue : sur la numéro°20, pourrions-nous avoir les destinataires de ces matériels informatiques et de ces logiciels, en tant que services, par exemple ? Est-ce un marché à bons de commande ?

M. LE MAIRE : Exactement. Cette décision permet d'effectuer les achats informatiques, donc matériels et logiciels, à l'UGAP ou à l'AMPA pour 2018. La consultation des centrales d'achat permet d'avoir un choix plus grand et une concurrence sur les prix. Je rappelle là encore que c'est quelque chose qui nous a été proposé, que seuls les logiciels étaient achetés via l'UGAP en 2017. Nous nous ouvrons donc un peu plus à la concurrence. Nous n'aurons donc plus à passer de marchés triennaux et leurs marchés subséquents semestriels pour l'achat des matériels de logiciels informatiques, notamment pour les villes et les écoles. Et vous vous souviendrez que nous avons souhaité mettre en place ou accélérer le plan d'équipement informatique pour les écoles et notamment une interrogation suite à l'expérimentation qui est actuellement menée en maternelle.

Pour les marchés, une somme globale et maximisante et donc, non une somme dépensée. Pour information, les derniers budgets, en 2016, 174 000 € pour la Ville et 40 000 € pour les écoles ; en 2017, 143 000 € pour la Ville et 56 000 € pour les écoles. Voilà le début du plan. En 2018, à ce jour, une dépense estimative de 290 000 €.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Très bien merci. Enfin, dernière observation à propos de la numéro 21 : vous n'avez pas fait appel à Gironde ressources. Je n'ai pas vérifié si vous étiez adhérent, puisque je rappelle que le Département propose une adhésion à Gironde ressources, qui offre tout un tas d'appui aux collectivités et en particulier qui aurait pu vous offrir celle-ci pour la modique somme de 50 € annuels.

M. LE MAIRE : D'abord, on est sur un logiciel particulièrement technique. Je rappelle que ce logiciel dont je suis très fier de l'acquisition a reçu le premier prix de l'Innovation au Salon

des maires et des collectivités locales en 2017. Par contre, nous faisons appel à Gironde numérique pour la dématérialisation des actes.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Oui j'ai vu. Je parlais bien de Gironde ressources, qui est un tout autre outil et qui peut, y compris avec des conventions qu'il a lui-même avec d'autres organismes, mettre à disposition des collectivités tout un tas de choses. Je vous ferai parvenir le livret de tout ce que propose Gironde Ressources et des fiches afférentes à toutes les propositions. Je pense que pour un prix extrêmement modique, ce sont des ressources que la Ville pourrait utiliser de manière très intéressante.

M. LE MAIRE : J'en prends bonne note.

M. JESTIN : Il me semble que nous ne sommes vraiment pas sur le même produit. Le logiciel Urban and you, c'est réellement la possibilité de mesurer les impacts que nous avons à la parcelle près, en important directement le PLU. Je pense que Gironde Ressources, on est plus dans un accompagnement et un conseil qui peut être fait sur tout un tas de thématiques qui vont bien au-delà de celles de l'urbanisme et effectivement, l'un n'empêche pas l'autre, nous sommes bien d'accord. Mais, je pense que nous ne sommes vraiment pas du tout sur le même produit.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Ce sont aussi des accès à des outils que nous mettons à disposition ou que les partenaires mettent à disposition. Pas seulement du conseil ou de l'accompagnement.

Mme FABRE-TABOURIN : J'entends. En l'occurrence là, nous sommes véritablement sur un logiciel métier, qui a en effet le premier prix de l'Innovation. C'est un logiciel par lequel nous nous engageons pour un an. Bordeaux Métropole étant elle aussi en contact avec cette entreprise, l'idée étant qu'à moyen terme, Bordeaux Métropole reprenne à sa charge le coût de l'utilisation de ce logiciel, qui reprend l'ensemble du cadastre et des règles d'urbanisme opposables, ce qui nous permet de travailler dessus et de faire des simulations. Là, nous sommes vraiment sur un logiciel métier très particulier. C'est ce qui a dicté notre choix.

M. LE MAIRE : Je rappelle que cela va nous permettre de proposer à l'ensemble des administrés d'avoir la vraie capacité de constructibilité, on peut peut-être revenir un petit peu dessus. On pourra modéliser sa construction. Cela libérera le service d'urbanisme, peut-être, de certaines demandes et cela permettra, un petit peu comme on le fait pour certains logiciels de cuisine de marque suédoise que je ne citerai pas, de pouvoir avoir une première idée. En plus, cela permettra aussi à certaines des personnes qui voudraient acheter sur Talence, de mesurer la vraie capacité d'une parcelle et ne pas se figer simplement à certaines informations qu'ils pourraient avoir. Donc c'est vraiment un outil pertinent. C'est la raison pour laquelle il a reçu d'ailleurs le 1^{er} prix par le Congrès des maires et des collectivités locales.

Mme RAMI : Je voulais revenir sur la décision numéro 20, car on nous a fait une réponse concernant le coût du matériel informatique et des logiciels. Notre réponse écrite était en 2016 174 000 € dont 40 200 € pour les écoles. Et vous avez tout à l'heure à l'oral dit : «et 40 000 pour les écoles.»

M. LE MAIRE : Je vous confirme que j'ai DONT et ET. Nous allons donc vérifier. Concernant Talence, nous pouvons supposer que cela doit être ET, mais nous verrons si ce n'est pas

DONT. Compte tenu des montants, cela me paraîtrait plus logique que cela soit ET, mais je peux me tromper. Je pense que c'est plutôt cumulatif.

Le service me dit qu'en plus il a fallu répondre très rapidement aux questions de M. GUÉRIN, ce qui explique peut-être la faute de frappe. On vous apportera cette réponse. Vous l'aurez de toute façon, là encore dans le compte administratif d'ailleurs, puisque les matériels informatiques sont une rubrique à part.

DELIBERATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2017, enregistrée par les services préfectoraux le 19 octobre 2017, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 05/12/17	Passation d'un contrat de cession pour 2 représentations du spectacle «Piheup, le garçon seul dans la ville» le 27 avril 2018 au Dôme, avec mise à disposition du matériel son et lumière de la grande salle, ainsi que pour des ateliers de sensibilisation à la marionnette et au théâtre de l'ombre. Montant de la prestation : 3 554,80 €	Compagnie l'Aurore - La Réole (33)
N° 2 05/12/17	Prise en charge des frais de repas du régisseur général spectacle vivant, à l'occasion de la représentation du spectacle «Bout à Bout», le 6 décembre 2017, au Dôme Montant de la dépense : 18,40 €	M. Jean-Philippe VILLARET - - Arzac (33)
N° 3 07/12/17	Passation d'accords-cadres à bons de commande relatifs à l'acquisition de pièces détachées et accessoires pour véhicules du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 puis renouvelables par tacite reconduction du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019. Montants estimés : 1- Pièces détachées et accessoires pour véhicules inférieur à 3,5 t 28 887,11 €/an 2 – Pièces détachées et accessoires pour véhicules supérieurs à 3,5 t 18 273,89 €/an	SARL Comptoir de distribution automobile - Marmande (47) pour le lot n° 1 SAS Techni-freins - Artigues-près-Bordeaux (33) pour le lot n° 2
N° 4 08/12/17	Souscription d'un avenant n° 2 au marché de location et entretien de systèmes neufs d'acquiescement des droits de stationnement permettant : - l'intégration de nouvelles rues dans le périmètre de stationnement payant, - la prise en compte du barème tarifaire du paiement immédiat et du forfait de post stationnement dans le cadre de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement payant à compter du 1 ^{er} janvier 2018, - le recours à l'ANTAI pour la gestion des forfaits de post-stationnement. Montant réalisé du marché : 477 166,62 € HT Montant de l'avenant n° 1 (pour rappel) +24 939,77 € HT	SAS URBIS PARK SERVICES - Saint Ouen (93)

	Montant de l'avenant n° 2 +19 872,00 € HT Nouveau montant réalisé du marché 521 978,39 € HT	
N° 5 12/12/17	Organisation d'une lecture théâtralisée à partir de 5 albums sur les vies indiennes, «In the wild far sud west», le 24 janvier 2018 à la médiathèque G. Castagnéra. Montant de la prestation : 400 € TTC	Association La marge rousse - Bordeaux (33)
N° 6 12/12/17	Conclusion d'un marché de maintenance du progiciel de gestion du planning des salles «Helix» sans publicité ni mise en concurrence, avec son propriétaire exclusif, du 01/01/18 au 31/12/18 Montant de la dépense : 4 009,10 € TTC	SA Horoquartz - Paris (75)
N° 7 12/12/17	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la vente des certificats d'économies d'énergie obtenus par la mairie lors de la réalisation de travaux, du 01/01/18 au 31/12/22 (durée de 5 ans pour laquelle ladite société a été nommée par le Ministère de la transition écologique et solidaire comme teneur du Registre national des certificats d'économies d'énergie). Les frais d'enregistrement des certificats d'économies d'énergie délivrés seront imputés sur le budget communal en fonction du nombre de kilowattheures (kWh) correspondant à la variation annuelle maximum de 2 000 € HT	SAS Powernext - Paris (75)
N° 8 12/12/17	Passation d'un accord-cadre pour la réalisation des imprimés municipaux, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 Dépense estimée : 25 758,06 € HT	SAS SODAL - Langon (33)
N° 9 12/12/17	Passation de marchés pour la composition et l'impression de journaux municipaux du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018 : Lot 1 Journaux municipaux – pré presse – offre de base : 5 760,00 € HT Lot 2 – Journaux municipaux – impression – offre de base : 27 990,00 € HT	SARL Imprimerie Laplante - Mérignac (33) pour le lot 1 SAS Sodal - Langon (33) pour le lot 2
N° 10 13/12/17	Conclusion d'une modification n°1, relative au marché de réhabilitation du stade nautique Henri-Deschamps, prolongeant de 60 jours calendaires le délai global d'exécution des phases 1 (réalisation des études préalables et élaboration du préprogramme) et 3 (élaboration et rédaction du programme général et détaillé de la réhabilitation), soit au total 240 jours calendaires.	Groupement conjoint SAS AMEX (mandataire solidaire) - Gravigny (27) / SAS BETEM Aquitaine - Canéjan (33)
N° 11 13/12/17	Décision de confier les intérêts de M. X, policier municipal, à la SELARL Llamas-Pelotte -54, cours de la Libération à Bordeaux (33) – afin de l'assister devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, au titre de la protection fonctionnelle accordée par la Ville à cet agent, à la suite de violences, d'injures et de menaces dont il a été victime le 24/10/17, lors d'une intervention à la médiathèque G. Castagnéra.	SELARL Llamas-Pelotte - Bordeaux (33)
N° 12 13/12/17	Décision de confier les intérêts de M.Y, policier municipal, à la SELARL Llamas-Pelotte -54, cours de la Libération à Bordeaux (33) –	SELARL Llamas-Pelotte - Bordeaux (33)

	afin de l'assister devant le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, au titre de la protection fonctionnelle accordée par la Ville à cet agent, à la suite de violences, d'injures et de menaces dont il a été victime le 24/10/17, lors d'une intervention à la médiathèque G. Castagnéra.	
N° 13 18/12/17	Conclusion d'un marché de maintenance du progiciel «Logisoft Sécurité» dont dispose le Service de la Vie sportive pour assurer la sécurité des différents équipements sportifs de la collectivité, sans publicité ni mise en concurrence, avec son propriétaire exclusif, du 01/01/18 au 31/12/18, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/20. Montant de la dépense : 614,00 € HT	SAS SCMS - Choley Menillot (54)
N° 14 18/12/17	Passation d'un accord-cadre de location de courte durée de véhicules en auto-partage du 01/01/18 au 31/12/18. Dépense estimée : 5 000 € TTC	SCIC AUTOOCOOL - Bordeaux (33)
N° 15 19/12/17	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif au nettoyage et à la désinfection des évaporateurs et des plafonds de la cuisine centrale et des cuisines satellites, du 01/01/18 au 31/12/18 puis renouvelable par tacite reconduction jusqu'au 31/12/19. Dépense annuelle estimée : 6 800 € HT	SARL AM PRO SERVICES - Mérignac (33)
N° 16 20/12/17	Passation d'un marché d'accès à la plateforme JAIDEMAVILLE permettant aux collectivités territoriales d'offrir aux administrés un service de signalement géolocalisé, du 01/01/18 au 31/12/18. Montant de la dépense : 4 200 € HT	SAS KEYCLIC - Bordeaux (33)
N° 17 20/12/17	Passation d'un marché pour la location d'un progiciel de gestion du parc informatique et des incidents, du 01/01/18 au 31/12/18. Montant de la dépense : 1 200 € TTC	SARL OCTOPUS-ITSM.com Inc. - Montréal (Québec)
N° 18 20/12/17	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance de matériels professionnels et semi professionnels de restauration et de blanchisserie du 01/01/18 au 31/12/18, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/20. 1 – Maintenance préventive mensuelle et corrective de matériels de restauration Montant estimé : 10 144,03 € HT/an 2 – Maintenance préventive bisannuelle et corrective de matériels de restauration (en cours d'analyse) 3 – Maintenance préventive bisannuelle et corrective de matériels de blanchisserie (en cours d'analyse)	SAS Créat Services - Yvrac (33) pour le lot 1
N° 19 22/12/17	Conclusion d'un marché négocié pour la maintenance des progiciels de gestion financière et des ressources humaines SEDIT, sans publicité ni mise en concurrence, avec leur propriétaire exclusif, du 01/01/18 au	SA BERGER LEVRAULT - Boulogne Billancourt (92)

	31/12/18, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/20. Montant annuel révisable de la dépense : 26 507,14 € HT	
N° 20 22/12./17	Acquisition de matériels informatiques et logiciels du 01/01/18 au 31/12/18. Montant maximum : 700 000 € HT	UGAP - Mérignac (33) Association Marchés publics d'Aquitaine - Bordeaux (33)
N° 21 22/12/17	Passation d'un marché d'abonnement au progiciel Urban & You, outil de simulation en ligne donnant accès aux règles d'urbanisme applicables à chacune des parcelles de la ville et permettant d'évaluer clairement la capacité foncière de la commune en fonction des contraintes dictées par le PLU, de sa date de notification au 31/12/18. Montant de la dépense : 4 800 € TTC	SAS NOTREPLU - Pau (64)
N° 22 27/12/17	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation des comptes rendus des séances du conseil municipal, du 01/01/18 au 31/12/18, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/20. Dépense annuelle estimée : 3 780 € HT (prix unitaire contractuel de 126 € HT par heure enregistrée, multiplié par les quantités annuelles indicatives)	SARL Audiotypie Transcription de l'Atlantique - Le Haillan (33)

« Le conseil prend acte de ces décisions.

Reçue en Préfecture le 18/01/18

3 - Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle – Aquitaine» – Observations définitives : rapport sur les actions entreprises

4 - Accueil du public dans les services municipaux et nouvelles organisations du temps de travail des agents de la Collectivité

5 - Modalités d'utilisation des véhicules de service de la collectivité

M. LE MAIRE : C'est en fait la même chose, puisque le temps de travail des agents de la collectivité ainsi que les modalités d'utilisation de véhicules de service – maintenant vous pourrez nous poser bien sûr toutes les questions – sont contenues, puisqu'ils font suite à des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Je suis ravi d'abord de vous présenter ces actions faisant suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes qui, je le rappelle, avaient été particulièrement positives sur la gestion de la Ville de Talence. J'ai fait le comparatif et je vous invite à regarder le nombre de recommandations, en l'occurrence 13 pour nous, par rapport à d'autres collectivités, indépendamment de leur étiquette politique, quand il y en a une. Ce qui prouve bien que la Chambre régionale des comptes avait donné acte sur la grande capacité de gestion de notre Ville par ses élus, mais aussi par ses services. Notamment, la Chambre régionale des comptes avait souligné la bonne santé financière et l'exactitude du document.

Je rappelle que nous n'avons pas 13, mais 12 recommandations. Je vais revenir sur l'ensemble de ces recommandations, puisque c'est un peu le chapitre principal de ce soir

me concernant, en plus de certains rapports notamment des conseils communaux que nous verrons tout à l'heure.

Trois des recommandations avaient déjà été régularisées en cours de contrôle. La première était sur les délégations et les délégations de fonctions des élus. Les différents événements ayant été notamment le changement de maire en cours. Nous avons profité de ce changement justement pour clarifier avec l'arrêté du 19 octobre, avec une nouvelle répartition des délégations de fonctions entre les adjoints et les conseillers municipaux délégués. En l'occurrence, nous avons tenu compte dans cet arrêté, d'une répartition mieux circonscrite de certains domaines d'intervention, en supprimant une délégation analogue ou en ciblant les domaines précis et pragmatiques, c'est ce qui nous a été donné, ce qui d'ailleurs parfois fait l'objet de critiques : le plan lumière, la sauvegarde et la promotion du patrimoine communal, par exemple. La délégation de signature de l'équipe de direction et des ordonnateurs : un nouvel arrêté en date du 3 novembre prévoit désormais des domaines de délégation de signature clairement identifiés concernant le DGS et ses DGA avec désormais un ordre de priorité, ce qu'on pourrait appeler une liste de succession.

Ces mêmes évolutions ont été actées dans un arrêté du 3 novembre, au profit des différents ordonnateurs de la commune.

Sur les relations avec l'intercommunalité, la première recommandation a été de faire examiner prochainement par le Conseil Municipal, l'éventualité d'un transfert intégral des domaines de propreté, plantations sur voirie et mobilier urbain en vue d'un bilan coût/avantages. Je rappelle que dans le cadre de la régularisation de la compétence propreté via un transfert de compétences exercé au 1^{er} janvier 2016, Bordeaux Métropole a déjà proposé deux modalités d'exercice de cette compétence : le transfert de cette compétence assorti du transfert du personnel afférent et le transfert de cette compétence suivi d'une délégation de cette mission au profit de la commune. Cette seconde solution a été choisie par la commune, compte tenu du fait qu'elle permettait de conserver une proximité directe avec le territoire communal et Dieu sait si j'entends parler de propreté actuellement, tout en bénéficiant d'une compensation annuelle qui s'élève à 191 078 €. Nous avons une délégation l'an passé spécifiquement sur ce chapitre.

La Chambre recommandait également d'entrer rapidement dans le processus de mutualisation des services. Compte tenu des derniers retours d'expérience des collectivités concernées par la mutualisation, l'évolution des demandes des usagers a fortiori dans un cadre budgétaire manifestement contraint, même si jamais on note une certaine inflexion positive en la matière, de nouvelles orientations et réflexions seront prochainement menées avec toujours, je le rappelle, la seule et unique volonté d'optimiser la relation des missions de service public au service des administrés. Je note que la Chambre part du fait que la mutualisation fait forcément gagner de l'argent aux communes. Je n'en doute pas. Je pense qu'il convient parfois d'être prudent dans certaines opérations avant de pouvoir s'y lancer. En tout cas, j'y serai particulièrement vigilant et ne mutualiserai rien qui aboutirait à une diminution du service aux Talençaises et aux Talençais.

Maintenant, il est question de certains services, notamment de support. Nous y réfléchissons cette année, comme je vous l'ai déjà annoncé le 18 octobre et réitéré depuis.

Le point C permettait d'arrêter avec la Métropole un calendrier de transfert des écoles dont la Métropole est encore propriétaire. Je rappelle que la Ville est dépendante des contraintes budgétaires de la Métropole et des inscriptions effectuées à son programme. Je rappelle que le précédent quinquennat a abouti à une perte nette de 190 millions d'euros de capacité

d'investissement pour Bordeaux Métropole. Le président dans ses vœux à la presse ce matin le rappelait. D'ores et déjà, dans le cadre du planning de rétrocession des contrats de codéveloppement - les fameux CODEV – sont prévus les écoles Maurice Ravel (étude au CODEV 4, c'est-à-dire 2018/2020 et travaux au CODEV 5, 2021-2023), Saint-Exupéry et Pablo Picasso (étude au CODEV 5 2021/2023 et travaux CODEV 6 2024/2026). Il nous faudra ainsi encore une petite dizaine d'années pour avoir la rétrocession de ces écoles, mais qui seront remises à neuf par Bordeaux Métropole, conformément aux engagements pris.

Les feuilles de paye, c'est une recommandation qui a déjà été régularisée en cours de contrôle.

Le temps de travail, je vais revenir sur un point particulier.

Les emplois de cabinet avaient eux aussi été régularisés en cours de contrôle.

Sur le point 6, «Rémunérations accessoires», la définition des rémunérations accessoires qui requiert donc un temps de réflexion important avec les agents et les partenaires sociaux nécessite au préalable de fixer les diverses organisations de travail au sein des services municipaux. La première phase étant actée lors du présent Conseil Municipal, les négociations portant sur le dossier du régime indemnitaire vont donc pouvoir être entreprises. Il s'agit bien d'acter aujourd'hui un ensemble de choses et nous pourrons voir l'agenda social pour les mois à venir.

Sur les logements de fonction, rappeler que la commune dispose aujourd'hui de 21 logements de fonction attribués à des agents sur la base de leur mission spécifique, en l'occurrence dans la plupart des cas des missions de sécurité, ce qui implique bien évidemment une disponibilité totale sur des périodes prédéfinies, ainsi que de leurs différentes responsabilités. Je n'ose vous rappeler à quel point ces agents sont notamment mobilisés le week-end quand il s'agit d'effectuer des travaux urgents. J'ai un souvenir notamment juste avant la fin d'année, avec un affaissement de la voirie de la chaussée avenue de la Libération, qui a nécessité des travaux urgents de manière notamment à mettre en sécurité cet équipement pour nos concitoyens. Comme cela avait été effectué dans le passé à travers le transfert des charges liées au paiement des fluides – puisque je rappelle que ces agents payent des fluides – une réévaluation des conditions d'attribution est d'ores et déjà effectuée, afin de proposer des conventions conformes au droit actuel. La Ville est donc pleinement en accord avec les recommandations de la Chambre.

L'attribution des véhicules : c'est donc l'objet de la délibération que je vais vous présenter tout à l'heure, recommandation régularisée. D'ailleurs, j'ai souhaité que la Ville de Talence aille un peu plus loin avec des choses nominatives avec des fonctions, avec je le rappelle, une phase test pendant un an. Cette délibération sera désormais proposée chaque année avec une révision éventuelle si le parc véhicule venait à être changé.

La fiabilité des comptes : toutes les anomalies repérées lors de l'instruction ont été corrigées. Je rappelle aussi que les comptes annuels qui certifient les trois catégories d'organismes non dotés, seront annexés au compte administratif 2017 qui vous sera présenté par l'adjoint aux Finances dans les prochaines semaines.

Constituer des provisions au titre des contentieux en cours et de l'emprunt structuré, amortir tous les immeubles productifs de revenus, amortir régulièrement et sans retard les frais d'études non suivis de travaux, procéder à l'intégration définitive des immobilisations en

cours à l'achèvement des travaux et constater des travaux en régie : je suis technique, exhaustif, mais c'est le droit qui m'y oblige.

Des provisions au titre des contentieux ont été mises en œuvre sur le budget 2017. En ce qui concerne les risques liés à l'emprunt, la collectivité réitère sa réponse : cet emprunt ne doit pas faire l'objet d'un provisionnement pour risque.

Le Conseil Municipal a voté le 10 avril 2017 une délibération en prenant toutes les durées d'amortissement pour la Ville et pour la Régie des transports. Il y figurait donc la durée d'amortissement pour les immeubles productifs de revenus. Cette délibération a été complétée le 23 novembre 2017 pour tenir compte de l'amortissement sur un an de la nouvelle attribution de compensation d'investissement versée à Bordeaux Métropole.

La collectivité n'a plus en section d'investissement des frais d'études qui ne seraient pas suivies de travaux, puisque cette remarque n'a pas lieu d'être depuis plusieurs années.

Diligenter des contrôles sur la place des régies indépendamment de ceux du comptable. Je rappelle que les régies ont fait l'objet du contrôle du comptable en 2016 et en 2017. Nous sommes soumis à cette obligation de contrôle annuellement. Plusieurs contrôles organisés par agent et par item et par exemple rapprochement des bordereaux de dépôt, stocks des valeurs, sous forme de contrôle ponctuels, seront réalisés en 2018.

Relations avec les associations : mentionner systématiquement dans les conventions, le droit pour la collectivité de vérifier la situation de l'organisme. Je rappelle qu'à chaque renouvellement de convention pour subvention avec les associations, nous avons rajouté de façon systématique que, d'une part, la Ville sera amenée à effectuer des contrôles sur place ; d'autre part, les associations considérées comme pouvoir adjudicateur devront se conformer lors de leurs achats, aux principes fondamentaux de la commande publique (Bon courage !) dont les modalités sont fixées par les ordonnances 2015 N° 899-2015 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et celle du 29 janvier 2016 pour la passation des contrats de concession.

Valoriser les matériels, locaux et équipements mis à disposition : la collectivité prend soin, dans les nouvelles conventions, d'intégrer la valorisation d'avantages en locaux, matériels et équipements mis à disposition.

Le DOB, avant-dernière chose, donc le Débat d'orientations budgétaires. Il nous était demandé d'établir un rapport annuel en vue d'enrichir le rapport remis aux conseillers. Recommandation particulière, mais dont acte, je rappelle que le DOB de 2017 présentait pour toutes les catégories de dépenses et de recettes des états rétrospectifs et la situation détaillée de la dette y figurait également. D'ailleurs, elle y figurera compte tenu des efforts qui sont faits sur notre désendettement. La collectivité avait également enrichi le DOB 2017 en présentant les prévisions d'investissements sur les quatre années à venir, ce qui n'existait pas. Enfin, la politique des ressources humaines a fait l'objet d'un rapport détaillé. Il nous semble donc que ce DOB contient l'ensemble des éléments, je ne crois pas d'ailleurs que cela n'ait fait l'objet d'informations nous concernant. Je crois que vous avez l'ensemble des éléments qui vous permettent de voter le budget en conséquence, puisque cela fait l'objet chaque année d'une décision à l'unanimité.

Processus des opérations d'investissement : procéder à un suivi individualisé des principales opérations d'investissement au compte administratif. La Chambre précisait que c'est sur cet exercice que commence la création d'un équipement majeur «Équipement

culturel du centre-ville». Je rappelle que la même chose sera faite pour les plus grands projets à venir, c'est-à-dire qu'il y a un budget spécifique, un suivi individuel pour l'ECCV. Je crois d'ailleurs qu'on vous a donné certaines conclusions lors du précédent Conseil Municipal. La même chose sera faite pour les autres grands projets à venir. Grands projets étant bien évidemment exprimés d'un point de vue financier : la rénovation de la piscine, Paul Lapie, le stade parce que je rappelle que la mairie paiera 20 % de la note, la construction du dojo et, bien évidemment, le budget participatif qui fera l'objet d'un suivi particulier.

Concernant le temps de travail des agents de la collectivité. D'abord, je rappelle que nous nous y étions engagés, nous l'avons lancé, en l'occurrence mon prédécesseur en lien avec son adjoint aux Ressources humaines, en février 2017, nous avons deux objectifs : d'abord, améliorer les conditions de travail des agents et rationaliser le mode de fonctionnement des services. Cette négociation s'est déroulée concrètement du mois de février 2017, à travers un comité technique exceptionnel d'ouverture, au mois de décembre 2017. Donc dix mois de négociations avec quatre réunions plénières et plus d'une centaine de réunions ont été nécessaires de manière à pouvoir se poser ces questions-là, indépendamment de se remettre dans les clous de la législation. L'idée étant d'en profiter pour remettre à plat certaines fonctions et certains fonctionnements. Tous les acteurs ont été mobilisés et ont fourni un travail interactif considérable. Je voudrais vraiment les remercier le plus sincèrement. Je me tourne parce qu'il y a quelques têtes que je connais, même si tout le monde n'est pas là aujourd'hui. D'abord, l'équipe de pilotage, les représentants volontaires des chefs de service et des partenaires sociaux que je tiens ici à remercier pour le dialogue constructif et apaisé dans lequel se sont déroulées ces négociations. Ces partenaires sociaux et ces chefs de service ont été véritablement des sources d'inspiration et force de propositions pour les décisions retenues ensuite par la mairie qui vous sont présentées aujourd'hui. Chaque agent de la collectivité – et je m'en suis exprimé auprès d'eux par écrit et j'aurai l'occasion de le redire lors des vœux que je prononcerai demain – je rappelle que chaque agent a été sollicité par questionnaire, puis informé et sollicité par les représentants du personnel. Et enfin, remercier mes collègues élus ici pour tout le travail qu'ils ont mené pour remettre à plat certains fonctionnements.

En découlent trois axes essentiels du contenu. D'abord la nouvelle organisation et nouvelle répartition du temps de travail. Les agents de catégories B et C travailleront désormais sur un rythme de référence de 37 h hebdomadaires ; en contrepartie et c'est bien évidemment la loi, ils disposeront de 13 jours de RTT par an. Les agents de catégorie A – d'ailleurs c'est suite aux conclusions de leur groupe de travail, à leur demande – travailleront sur un cycle de référence de 38 h hebdomadaires. Ils disposeront à ce jour en contrepartie de 19 jours, c'est-à-dire six jours supplémentaires. S'ils dépassent cette borne annuelle, ils auront la possibilité de générer 4 jours maximum de RTT supplémentaires.

Le deuxième axe est la prise en considération des contraintes liées aux organisations de travail. La collectivité a prolongé dans le cadre de ce chantier de négociations, le chantier engagé depuis plusieurs années concernant l'amélioration du bien-être au travail des agents. Il a été décidé de définir les critères qui lorsqu'ils sont constatés, entraînent un abattement sur le temps de travail de référence de l'agent, ce que l'on pourrait dire en termes que l'on entend souvent, un critère de pénibilité. Notamment la limitation dans le choix des périodes de congé, l'amplitude et le nombre d'heures à accomplir et l'organisation même du temps de travail. Nous avons des agents qui sont sur certains postes qui cumulent les trois. Ce qu'on appelle les sujétions, ce qui a permis de voir quel était l'abattement. Là encore, cette mesure a fait l'objet d'une unanimité entre la mairie et les partenaires sociaux sur ces contraintes d'organisation.

Enfin, et c'était une des demandes également des agents, l'introduction de la flexibilité. Je n'aime pas forcément ce terme, mais pour être très concret à l'intérieur, c'est un double avantage au niveau des usagers et des agents. D'abord, cette flexibilité s'organise autour de plages fixes et de plages plus modulables, en fonction des souhaits, de l'agent bien évidemment mais avec un choix de la part de son chef de service et de sa hiérarchie, permettant donc de s'adapter et d'adapter les horaires aux saisonnalités, ainsi que la fluctuation constatée parfois d'un rythme de travail et le besoin des usagers. Et puis, en donnant la possibilité aux agents d'organiser leur activité, améliorant aussi le bien-être au travail et leur qualité de vie. Je me souviens notamment de certains agents qui quasiment arrivaient en même temps que les usagers, notamment par exemple si on prend l'Hôtel de Ville ou d'autres services, l'idée était de leur permettre d'avoir le temps d'ouvrir leurs armoires, de préparer. Ce sont des temps aussi qui permettront pour l'ensemble des services d'avoir des temps de réunion sans forcément être sollicités par téléphone ou par mail. Un temps d'échange ou tout simplement avec un agent de pouvoir récupérer, puisqu'on sait que quasiment toutes les activités de la collectivité ont des saisonnalités, ce qui leur permettra de pouvoir s'organiser.

Sur ce chapitre particulier, je tiens à vous signaler également que les horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville seront modifiés, ainsi que d'un certain nombre de services. Tous les services verront leur amplitude horaire augmenter. C'était un des points d'entrée que nous avons fixés aux partenaires sociaux, donc tous les services, l'Hôtel de Ville, la Maison de développement durable, le service Éducation et que sais-je encore, verront à minima leurs horaires soit stables soit augmentés. Dans le cas de l'Hôtel de Ville, il ouvrira une heure de plus chaque semaine de manière à pouvoir offrir un service toujours plus important à nos concitoyens.

Enfin, ces mesures entreront en application au 1^{er} juillet 2018. Je rappelle que ces contraintes ne sont pas forcément simples à mettre en œuvre, même si elles sont simples à présenter, peut-être un peu moins de façon concise, mais il va falloir moderniser certains de nos outils avec un outil de contrôle, ce qu'on pourrait appeler la badgeuse, mais aussi un standard d'accueil plus performant. Nous allons en profiter pour rénover l'ensemble du standard téléphonique de la mairie.

Autre point sur la partie véhicules de service. J'ai souhaité d'ailleurs, à la lumière de ce qui m'a été proposé par le service juridique, que l'on ait quelque chose de très précis et concis, de manière à rappeler d'abord dans le cadre général à qui on peut confier les véhicules du service d'une collectivité. Je rappelle et je vous laisserai faire la comparaison, que cette délibération que vous avez aujourd'hui est particulièrement poussée en matière de transparence et en matière de consultation de «qui a quoi» dans la collectivité. C'est aussi à cela que servent les suggestions de la Chambre régionale des comptes. Je rappelle le cadre général : l'utilisation des véhicules dans une collectivité, trois cadres. D'abord, les véhicules dits «de service», affectés à un service ou une entité administrative. Ils seront accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements strictement professionnels et doivent être rapportés en fin de journée sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique. Je pense notamment à certains services qui terminent parfois très tard, de manière à ne pas avoir à repasser par la mairie. Les véhicules dits «de service avec remisage à domicile» donc affectés à un service ou une entité administrative. Ils sont accessibles là encore aux agents ou aux élus pour leurs déplacements professionnels avec une autorisation temporaire ou permanente de remisage à domicile. Enfin, les véhicules de fonction mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent ou d'un élu. Ils constituent dès lors un avantage en nature.

Vous avez dans la délibération les diverses catégories de types d'emploi ou de mandat concernés. Nous avons donc d'abord un premier groupe qui est le groupe des élus sans distinction des fonctions. Ces voitures pourront être utilisées par tous les conseillers municipaux sans aucun distinguo, ainsi que par l'ensemble des membres du cabinet. Le Directeur général des services, et la Direction générale des services, disposeront d'un véhicule. La DGA (actuellement «la», mais «la ou le»), Développement urbain durable a un véhicule qui peut être également utilisé par les responsables du service voirie et les services techniques. Le directeur de la communication/cabinet a un véhicule également. Le cabinet pourra utiliser également un véhicule. Les agents du service de communication ont une 106. Les astreintes sécurité et enfin l'agent chargé de la conciergerie et de la médiation pourront utiliser également un véhicule. La médiathèque de Thouars, le service de la Cohésion sociale territoriale, la Maison des Droits de l'Homme et du citoyen, le CCAS et le service municipal emploi des Ateliers du Dôme.

Voilà mes chers collègues, ce que je voulais vous dire. Pour conclure, puisque je suis sûr que cette délibération fera l'objet de nombreux commentaires positifs, je n'en doute pas, rappeler d'abord la qualité du contrôle qui nous a été donné. Je n'ai pas d'expérience en la matière, mais les personnes qui sont passées au crible de ce contrôle ont souligné sa qualité et sa technicité. Il a permis de souligner certaines choses que l'on a mise en place, puisque maintenant la Ville se met en conformité avec 100 % des recommandations de la Chambre régionale des comptes. Et puis surtout, un sujet qui me tient personnellement plus à cœur, mais qui me semble très important après ces dix mois de négociation avec les partenaires sociaux et avec les salariés : tous les agents de la collectivité ont été sollicités, ils ont pu donner leur avis. Je crois, mais je vous laisserai encore une fois leur poser la question, qu'il en ressort beaucoup de satisfaction. J'observe que Talence aura su mener cette négociation tout en permettant un service renforcé pour les usagers en matière d'ouverture, de standards téléphoniques et d'organisation. Je voudrais vraiment encore une fois remercier l'ensemble des personnes qui ont été courageuses pour y participer, puisqu'il n'est jamais facile de prendre cela en plus de son temps de travail, les partenaires sociaux qui ont permis d'aboutir au résultat que nous vous présentons ce soir.

M. DELLU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez redonné lecture de la quasi-intégralité du rapport et des délibérations. Je voudrais juste rappeler, peut-être, à l'esprit, avant de poursuivre, que les rapports successifs de la Chambre régionale des comptes pour l'ensemble des collectivités, pas simplement de notre commune, ont conduit au fur et à mesure des années à une amélioration générale, non pas tant de la qualité des politiques, mais en tout cas de transparence des politiques publiques et de la gestion de ces collectivités. Néanmoins, il convient aussi d'avoir toujours à l'esprit que l'appréciation portée relève essentiellement du formalisme. À mon sens, parfois il s'en éloigne un peu trop, empiétant peut-être sur ce qui relève de la décision politique des assemblées et donc de la responsabilité des élus. Mais néanmoins, on ne peut pas vraiment, je ne suis pas d'accord avec vous quand vous dites «on a eu peu de remarques, donc c'est positif», on peut avoir beaucoup de remarques et on peut avoir une remarque qui de la part de la Chambre, ne va pas forcément dans le sens des choix politiques de progrès. J'en prends pour exemple des collectivités, vous en connaissez sûrement, qui ont eu comme remarque de la Chambre régionale des comptes qu'en dépassant les aides relatives au versement transport en faveur de leurs agents, le tout s'intégrant dans un agenda 21, dans un plan de déplacement des agents de la collectivité, en effet, les collectivités avaient choisi de verser plus en remboursements transport des abonnements de transports en commun à leurs agents et la Chambre régionale des comptes fait une remarque qu'en disant : «non, vous ne pouvez pas, parce que la loi dit 50 elle dit pas au minimum 50».

Donc, on peut avoir une remarque pour se remettre dans les clous qui signifie plutôt un recul qu'une avancée. Ceci étant dit, je ne ferai que trois remarques sur le rapport en lui-même, sur lequel nous ne votons pas, mais nous l'entendons. La première remarque va dans le sens de ce qu'on disait depuis de nombreuses années. C'est pour cela que je me permets de la pointer. Sur la mutualisation métropolitaine, aujourd'hui c'est apparemment une nouvelle orientation qui prévaut par rapport au «niet» antérieur, on ne peut que s'en féliciter. Même si évidemment, nous savons que la mutualisation ne porte pas ses fruits immédiatement et que c'est un travail de longue haleine. Mais, pour autant, il vaut mieux être dans le wagon de tête que dans le wagon de queue.

En ce qui concerne la remarque 11 sur les débats d'orientations budgétaires, il avait été pointé une forme de manque de rapports ou en tout cas de détails précis ou circonstanciés, qui dans notre Conseil Municipal se traduisait par le fait qu'on était obligé, parfois même le plus souvent, à nombre de questions et donc à allonger inutilement les séances sans enrichir le débat, puisque, à peine avait-on les questions qu'il s'agissait simplement de donner des réponses standards. Même remarque que la 11 pour la 12. La formulation est croquignolesque, je ne sais pas si c'est fait exprès, mais quand on dit «ce n'est que sur cet exercice que commence la réalisation d'un équipement majeur de la Ville», je ne sais pas s'il faut comprendre qu'il n'y en a pas eu avant, mais en tout cas s'il y avait eu de tels investissements, je suppose qu'ils figureront dans la liste des opérations tel que décrit.

En ce qui concerne la question de la nouvelle organisation du temps de travail des agents, là aussi on peut s'interroger. Il s'agit de répondre aux recommandations de la Chambre. Rappelons que l'organisation du temps de travail des agents de la ville de Talence remonte à un certain temps, au tout début des années 80, à l'époque où Talence réfléchissait avec vingt ans d'avance et pas vingt ans de retard. Aujourd'hui, le dialogue social a été mené. J'espère que tous les agents y trouveront leur intérêt et que globalement le service public, encore une fois, en sortira gagnant.

Enfin, pour ce qui est de l'effort de transparence tel que vous l'avez indiqué, réalisé sur l'utilisation des véhicules de service, avant nous n'avions aucun élément, donc ce n'est pas difficile d'être plus transparent quand on part de pratiquement rien. J'aurais deux ou trois petites remarques ou questions. La question qui revient à chaque fois que l'on propose des véhicules de service à l'utilisation, ce sont les mesures prises pour s'assurer de l'usage légitime et parfaitement conforme. J'ai remarqué qu'il n'y avait pas de distinction entre les déplacements par exemple au sein de la Métropole - on peut considérer cela comme une entité - et en dehors de la Métropole, le département ou quoique ce soit, cela se fait aussi. Enfin, il n'y a pas de disposition particulière, mais vous l'aviez déjà partiellement indiqué pour le maire. Pendant un quart de siècle, il y a eu des dispositions particulières, apparemment, vous ne jugez pas cela nécessaire. Voilà trois questions et quelques remarques.

M. LE MAIRE : Si vous me permettez, je vais vous répondre. Cela permettra peut-être d'éviter d'autres questions. D'abord, je suis assez d'accord avec vous, quand la chambre dit qu'il faudrait qu'on mutualise, elle empiète très légèrement sur la libre organisation des collectivités territoriales. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, mon cher collègue, sur se féliciter de cet effort de mutualisation. Encore une fois, il y a des moments où vous cherchez un conformisme et un moment où vous cherchez un aspect destructif, mais il ne s'agit pas pour Talence de mener une nouvelle orientation. La position qui a toujours été prise pendant la mutualisation était de dire quel est le service rendu aux Talençaises et aux Talençais. Dans ce cadre-là, on mutualise, on ne mutualise pas. Quel est le ratio

coûts/investissements ? Pour la collectivité, on mutualise, on ne mutualise pas ? Moi, je ne me félicite pas forcément de mutualiser. Je dis juste qu'une collectivité doit mutualiser si elle estime – et c'est comme cela que je déciderai – que le service rendu à sa population est de nature à être meilleur. Je l'ai souvent indiqué, et c'est sous des gouvernements sur lequel vous êtes souvent moins critique qu'avec l'action municipale, 3 millions d'euros. Ce sont plus de 100 emplois qui manquent suite à la baisse très intelligente des dotations qu'a effectuée le gouvernement Hollande lors du précédent mandat. Quand on a cette baisse, il peut y avoir des augmentations d'impôts, pas à deux chiffres comme le Conseil départemental, mais il peut y avoir des augmentations d'impôts, mais il peut y avoir aussi un moment ou un autre, des efforts qui sont demandés aux services. Et ces efforts ont été demandés aux services, ce qui fait que cette année et peut-être l'année prochaine, notre base et notre chapitre budgétaire consacré aux ressources humaines sera en augmentation 0. Là encore, je vous invite à me lister l'ensemble des communes qui font une augmentation 0. Communes ou collectivités territoriales qui font une augmentation de 0, alors que les charges et les responsabilités qui nous incombent, dernièrement les passeports, puisque nous manquons d'activité au service état-civil, nous ont été transférés, avec là il faut le dire, un chèque de quelques centaines d'euros, ce qui nous permettra d'ailleurs de payer un agent à temps plein pendant plusieurs années...

Aujourd'hui le temps est venu dans certains services supports de se poser la question. À un moment, on ne va pas pouvoir demander aux services de faire moins moins moins moins, si on ne leur dit pas ce qu'ils ne doivent plus faire. Donc la mutualisation, dans ce cas, peut être analysée, ce qui n'était pas le cas il y a encore 5 ans, dans le sens où à l'époque, le niveau de la DGF n'était pas le même. Donc, je ne me félicite pas de mutualiser, je me félicite juste de savoir si jamais c'est mieux pour notre collectivité ou pas.

Encore une fois, j'ai bien compris que quand c'est positif, c'est plus difficile à admettre, mais quand même ! Nous sommes une ville de près de 45 000 habitants, avec près de 800 agents. Il y a 12 recommandations, dont certaines sont plus de l'apparence que des choses vraiment majeures. Il n'y a aucune recommandation de fond. Vous avez quand même, il me semble, oublié dans les recommandations par exemple, que la Chambre régionale des comptes nous disait et s'étonnait même d'ailleurs du niveau particulièrement bas du coût du service public dans nos cantines, dans nos accueils périscolaires. Vous avez peut-être oublié également que la Chambre régionale des comptes notait le très fort engagement de la Ville pour se désendetter ; pour avoir des capacités d'emprunt dans le futur. J'ai bien noté qu'ici en général on demande de toujours s'endetter s'endetter s'endetter, y compris dans la presse. Moi, j'estime qu'une Ville doit être gérée comme un foyer, c'est-à-dire que l'on n'emprunte que si on est en capacité de rembourser. Parce qu'à un moment, un emprunt, cela se rembourse.

Pour le DOB, j'ai bien noté que cela ne vous satisfaisait pas. Dont acte ! Allongement des séances, je laisse à votre sagacité, j'ai quand même en tête quelques éléments quand vous qualifiez le niveau du DOB. En général, les textes sont déjà pris indépendamment de la présentation qui est faite, mais dont acte.

Sur le temps de travail, j'ai bien noté que la municipalité – je ne sais pas quelle était sa couleur en 1980, comme vous vous vous en félicitez, était en avance de 20 ans. Alors elle était en avance de 20 ans, mais elle a pris des dispositions qui n'étaient pas légales. C'est vrai que c'est une avancée qui n'était pas forcément très positive. Il nous a fallu maintenant reprendre ces éléments. Et là où je ne suis pas d'accord avec vous, vous dites «on n'a pas d'éléments sur les véhicules de service», cela est faux. Vous avez posé des questions systématiquement sur tous les véhicules de service. Je vous parle d'une expérience très

jeune de trois mois. Et à chaque fois, nous vous avons indiqué quelle était la destination du véhicule de service. Donc, si jamais c'est pour vous ne pas avoir des informations, vous m'expliquerez.

Et puis enfin, vous rappeler que pour le maire, je vous confirme que le choix qui a été fait, mais qui est là encore une continuité, c'est que le maire n'a pas de véhicule de fonction à la mairie de Talence. Cela peut peut-être vous étonner. Moi, ce n'est pas mon cas. J'utilise des véhicules et je continuerai à utiliser des véhicules de la collectivité comme n'importe quel élu, sur la base des éléments qui sont indiqués dans cette délibération. C'est un choix personnel, c'est un choix qu'avait effectué mon prédécesseur, parce que mon prédécesseur n'avait pas de véhicule de fonction non plus. C'était un véhicule de service qui a été mis à disposition d'autres services et c'est quelque chose dont je me targue et dont je suis assez fier.

M. GUERIN : Juste une petite confirmation, j'ai bien compris que la mutualisation était à la fois un avantage ou un inconvénient. Dans le cas précisément repris sur les compétences propreté, plantations, etc., le fait qu'on le garde à notre compte et qu'on ait une dotation de la métropole de 191 000 €, cela peut être intéressant, tout en permettant justement d'avoir une action politique plus réactive et plus de proximité, ce sur quoi je suis tout à fait conscient de l'intérêt de la chose. Par contre, comment cette base est-elle calculée et comment se fait-il que nous ayons cette marge ? Comment est-elle utilisée ? Si j'ai bien compris, nous avons une marge de manœuvre financière due à une dotation supplémentaire de la Métropole.

M. LE MAIRE : D'abord, si des solutions de mutualisation ou de non-mutualisation ne présentaient que des avantages et des inconvénients, il serait sans doute plus facile de décider. Je rappelle juste que la Métropole, encore heureux que toutes les villes n'aient pas tout mutualisé en même temps, parce que sinon, je pense que l'organisation de Bordeaux Métropole serait assez conceptuelle. Je rappelle que l'entité a grossi de près de 2 000 fonctionnaires du fait des mutualisations, notamment de certaines grandes villes de la Métropole. Je trouve que c'est toujours bien de prendre un peu le temps de voir un peu ces éléments avant de pouvoir décider.

Sur votre question précisément, cette dotation est calculée par rapport aux coûts du personnel qui est affecté à ce service. Donc, par rapport à cette compétence propreté, il a été décidé que les dépenses de fonctionnement et d'investissement seraient moyennées. Cette moyenne aboutissait donc à une somme que je vous dis de tête, de 953 029 €. Nous recevons donc cette recette, donc 933 000 € de section de fonctionnement, le compte 70871 et 20 000 € sur investissement. La Ville reverse à la Métropole l'attribution de compensations qui s'élèvent à 761 951 €. C'est cela, le delta que nous avons, selon en revanche, je rappelle un principe intangible de comptabilité publique : le principe d'universalité des budgets. Une recette ne peut pas être affectée directement. Toutefois, le choix de la Ville de Talence a été d'affecter directement cette marge de manœuvre aux secteurs d'investissement considérés, et nous avons acheté la fameuse balayeuse que le monde nous envie et nous priorisons ces achats de matériel sur le secteur. Plus sincèrement, cette balayeuse donne aujourd'hui entièrement satisfaction. Il n'y a que la dimension des trottoirs de Talence qui n'est pas forcément adaptée, mais elle est évolutive, et quand je vois certains comportements qui consistent à mettre un peu partout les déchets après les fêtes, je trouve que l'on a bien fait d'avoir un équipement qui nous permet d'agir, après les incivilités de tout genre que l'on observe un peu partout sur le territoire, et pas qu'à Talence, malheureusement. Donc, nous avons eu cet écart et nous l'avons affecté à la balayeuse.

M. GUERIN : Une autre petite précision concernant les véhicules, sur votre tableau, qui est très clair, le nombre de véhicules nous paraît ridiculement peu important. Surtout, je n'arrive pas à voir la différence par rapport à la liste dont vous faisiez référence, des véhicules que vous nous aviez fournis précédemment. Est-ce que ce sont uniquement les véhicules purement «de service» qui sont indiqués là ou est-ce que sont également les véhicules «de service avec remisage».

M. LE MAIRE : Oui. Cela permettra de compléter la réponse que je faisais à notre collègue tout à l'heure. Nous n'avons pas souhaité faire le distinguo par rapport à Bordeaux Métropole, parce que tout simplement, ce sont des motifs de service. Si le déplacement nécessite d'aller dans un endroit en dehors de Bordeaux Métropole, etc., dans ce cas, il y a des éléments. La Ville, aujourd'hui, ce sont 140 véhicules. La liste des véhicules que vous avez là, dont le nombre est très faible, ce sont uniquement les véhicules qui sont couverts par cette notion de service et de service avec remisage à domicile. Les véhicules de fonction, je le rappelle, sont prévus dans la délibération, mais il n'y en a pas à la mairie de Talence. Tous les autres véhicules sont affectés à des tâches, mais ils ne disposent pas d'un pilote ou d'une capacité. Ce sont vraiment des véhicules, il y a des bus, tout un tas de choses, mais qui ne sont bien évidemment pas concernés par cette délibération. Il vous sera interdit de conduire la balayeuse pour rentrer chez vous, par exemple.

M. GUERIN : Le problème, c'est de la garer.

M. LE MAIRE : On peut se garer maintenant à Talence.

M. DELLU : Deux petites remarques suite à vos réponses. Je ne connais pas de municipalité qui mutualise en estimant que le coût va augmenter et le service baisser. Votre argument est quand même un peu léger. Cela dit, sur une expérimentation, quelque chose, puisqu'après tout, nous n'avons pas de point de référence réglementaire ou d'organisation, si personne n'y va, on ne commencera jamais rien. Après, comme partout, il y a les courageux en première ligne et puis des poltrons à l'arrière. C'est à votre libre appréciation.

Une autre remarque, j'ai bien dit que l'absence de données nous conduisait parfois à poser des questions, alors qu'un simple document aurait apporté nombre de réponses. Vous nous dites, sur les véhicules, vous avez posé des questions systématiques. Oui, en l'absence de données fournies, nous avons posé des questions systématiques. Donc, vous allez parfaitement dans mon sens. Et je me félicite que d'autres données et d'autres documents soient fournis, que ce soit en application des recommandations de la Chambre, à notre demande ou que ce soit à votre souhait. Cela ne peut qu'aller dans le bon sens.

Enfin, je ne veux pas polémiquer, mais sur le véhicule de service du maire, vous avez dit tout à l'heure que Talence a 45 000 habitants, je crois qu'il y en a 44 967 qui ont souri et encore, on a vu quelques rictus dans la majorité.

M. LE MAIRE : Oui, ils sont sûrement heureux des conclusions de la Chambre régionale des comptes, ce qui ne semble pas être votre cas.

D'abord, vous partez d'un principe, voilà, nous ne sommes pas d'accord. Vous pensez que mutualiser, c'est bien. Je dis juste que mon point de vue est de dire quel est le niveau de service rendu aux Talençaises et aux Talençais. Maintenant, c'est une question de point de vue. Après... je ne me permets pas de vous interrompre, j'aimerais bien qu'il en soit de même, je vous dis juste que quand vous dites que vous n'avez pas les informations, c'est faux. Vous les avez systématiquement. Et quand vous les demandez, bien évidemment,

vous les avez. Vous partez du postulat que vous n'avez aucune information, cela est faux. Nous vous donnons systématiquement l'ensemble des informations. Et, je le rappelle, indépendamment du Conseil Municipal, qui constitue un moment important de la démocratie locale, il vous appartient – et cela est fait très régulièrement, par vous et par vos collègues de l'opposition, comme par mes collègues de la majorité, de poser toutes les questions auxquelles, en général, nous nous faisons un plaisir, et surtout les services, à vous répondre de façon complète et rapide. Je vois là par contre un rictus sur les bancs verts...

M. CAZABONNE : Monsieur le Maire, j'ai cru que le qualificatif de poltron pouvait quelque part m'être adressé pour la mutualisation. Je me suis senti quelque peu visé. Ce que j'aurais aimé, c'est que Monsieur DELLU nous dise, la mutualisation, voilà ce que finalement, elle apporte de mieux dans les services.

Je vais prendre un exemple de mutualisation que certains maires ont choisi : la mutualisation des services d'urbanisme. Alain JUPPÉ y avait pensé à un moment donné. Il a effectivement mutualisé une partie des services, mais il a quand même tenu à conserver un service d'étude, parce que sinon, vous aviez un opérateur qui venait sur la Ville et qui voyait la Métropole, donc responsable totalement de l'urbanisme – puisque la mairie avait aussi délégué sa partie d'instruction – et donc, la Métropole donnait un permis conforme à la réglementation. Le projet pouvait se lancer, il était à ce moment-là présenté aux habitants et imaginons qu'il y ait une levée de boucliers par rapport à ce projet, que reste-t-il au maire comme moyens ? Il est spectateur. La Métropole a donné son accord. Elle a donné le permis, c'est de sa compétence aussi. Le Maire le signe comme le prévoit le texte, mais la Métropole l'instruit. Donc, il était indispensable que le Maire conserve cette capacité de dire, je présente ce projet à la population, je le fais adopter dans le principe et après, il est transmis aux services métropolitains pour étude. Dites-moi ce que la mutualisation apportait de plus dans ce domaine ?

Dans quels autres services la mutualisation a-t-elle apporté un bien ? Cela peut être l'informatique. Nous avons eu un avis assez positif par rapport à la mutualisation en informatique qui est d'ailleurs la première mutualisation obligatoire, si on veut en avoir d'autres. Nous avons eu récemment aussi quelques réserves. Certains sont très contents, d'autres ont un peu regretté. Cela dépendait de leur état d'équipement dans ce domaine. Donc, il n'y a pas une règle unique. Il n'y a pas les poltrons et ceux qui... ceux qui montent d'ailleurs en premier sont ceux qui se font «zigouiller», donc il ne reste plus que ceux qui sont derrière pour continuer à combattre. Donc, il faut être prudent dans ses propos. Moi, je l'ai dit x fois ici, je n'avais pas de parti pris. Si on démontrait que c'était un plus, il n'y avait pas de raison.

Sur le nettoyage, je rappelle que c'était une compétence obligatoire, et de la Communauté urbaine de Bordeaux et de la Métropole. À l'époque, comme la Métropole était incapable d'assumer cela, elle laissait les communes faire et il y avait cette histoire d'échange dans le cadre de l'équilibre financier entre les villes et la Métropole. Aujourd'hui, j'ai fait faire un calcul à l'étude par les services financiers et les services techniques. Si on mutualisait ce service de nettoyage, cela coûtait à peu près 70 000 € de plus à la Ville. Pourquoi ? Parce qu'il y avait non seulement le transfert du personnel, du matériel ; la Ville remboursait effectivement les frais de personnel, puisque le service était transféré à la Métropole. Jusque-là, c'est normal. La Métropole assumait ce qu'on appelle la dynamique des charges, c'est-à-dire l'augmentation du GVT dans le futur. Ce qu'elle n'ajoutait pas, c'est que si on transférait du personnel qui était à un an de la retraite, lorsqu'ils réembauchaient derrière, c'était des personnels jeunes qui étaient moins payés. En revanche, la Ville continuait à payer la même chose jusqu'à la fin des temps. Donc, ce n'était pas forcément intéressant.

De plus, on nous facturait également le prix des mètres carrés qui pouvaient être utiles par rapport aux personnels, même si c'était des mètres carrés de chez nous. J'avoue que j'ai été responsable, pas poltron là-dessus. Et le jour où nous pourrions effectivement penser que nous allons mutualiser le service, continuer à utiliser les équipements de Talence, on nous assurera la proximité et la réactivité, je dirai «banco» ! Mais, tant que cela n'est pas sûr, permettez-moi, à cette époque-là, d'avoir assumé cette responsabilité, qui m'était confiée par les habitants.

M. DELLU : Je ne vais peut-être pas clore, en tout cas pour ce qui est de mon intervention, quelque part, à l'exception de votre conclusion, vous allez quand même dans mon sens : pour expérimenter, il faut y aller. Je le redis, je ne connais pas de maire, qui en Conseil de Métropole, dise : «Je vais mutualiser parce que je pense que le service va se dégrader ou que cela va coûter plus cher». Il faut y aller, en expérimentant et en recherchant, effectivement. Parfois, nous l'avons vu, il y a des projets d'organisation qui étaient planifiés, puis il s'avère que dans la réalité des services et dans la réalité des services rendus aux habitants, cela n'a pas marché. Donc, il faut trouver autre chose. Il y a autre chose qui a été inventé. Mais néanmoins, à terme, tout le monde sait que tout le monde sera gagnant.

M. CAZABONNE : Juste un mot, je rappelle que ce n'est pas une expérimentation, c'est une voie sans retour. À partir du moment où on mutualise, il ne peut pas y avoir marche arrière. Donc, si c'est bien, on peut toujours y aller ; si c'est mal, on ne peut pas revenir en arrière.

M. DELLU : Je parlais d'expérimentation dans l'organisation.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme CONGOSTE : Concernant les logements de fonctions, vous dites que des logements de fonction vont être supprimés dans les écoles et que vous en proposerez d'autres. Ce n'est pas très clair. D'abord, pourquoi supprimez-vous ces logements et quels sont les possibles que vous proposez aux personnes qui occupaient ces logements de fonction ?

M. LE MAIRE : Je vais vous faire une réponse très claire et très concise : parce que c'est la loi ! Il est désormais fait interdiction aux communes de donner des logements de fonction dans les écoles, dans le cadre de l'exercice des fonctions utilisées dans le cadre de ces écoles. On peut dire que cela est bien ou non, mais il faut s'y conformer. C'est la raison pour laquelle nous ne supprimons pas les logements, parce que c'est un choix, c'est juste que nous devons nous conformer à la loi. En fait, les logements de fonction, suite peut-être à certains dérapages observés dans d'autres collectivités, doivent être strictement encadrés et doivent être tout simplement liés à des missions spécifiques. En général, on y retrouve des motifs d'intérêt public, même si tous les fonctionnaires, bien évidemment, œuvrent pour le bien public, et notamment les missions de sécurité. C'est la raison pour laquelle nous conservons ces logements et nous nous mettons en accord avec la loi.

Mme CONGOSTE : De quand date cette loi, puisque ces logements existaient et étaient utilisés jusqu'ici ?

M. LE MAIRE : Je vous rassure, nous ne détruisons pas de logement de fonction. Juste, nous le désaffectons. Nous vous donnerons les éléments d'affectation de cette loi.

Pour clore le sujet, deux choses, en externe, attention, à force de mutualiser, on finit par avoir une grande Métropole qui un jour, peut-être absorberait le département... Mais dans

certain cas, cela pourrait être souhaitable. Et rappeler combien de collectivités ont ouvert un chapitre qui ne l'avait pas été depuis 25 ans sur le temps de travail et les conditions des fonctionnaires, sans se terminer par un conflit dur. J'ai en mémoire, ce n'est pas la bonne étiquette, mais c'est le maire de La Rochelle, avec des scènes. Ce que je note, c'est que la qualité du dialogue à Talence, et je pense qu'on peut tous collectivement s'en féliciter, a permis d'aboutir à réorganiser complètement le temps de travail, à se mettre en conformité avec la loi et tout cela, dans un climat de concorde dont je me félicite encore.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n°3 du 16 janvier 2017, le Conseil Municipal avait pris acte du rapport contenant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle – Aquitaine» sur la gestion de la Commune depuis 2009 jusqu'à la période la plus récente.

Par une lettre en date du 24 novembre 2017, le Vice-Président de la Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle – Aquitaine» a rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, l'exécutif de la Collectivité doit présenter dans un délai d'un an, à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, un rapport sur les actions entreprises à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous propose donc de prendre acte du rapport annexé à la présente délibération mentionnant les actions accomplies au regard des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes «Nouvelle-Aquitaine».

Une transmission de ce document sera ensuite effectuée dans les meilleurs délais auprès de la juridiction administrative financière.»

Reçue en Préfecture le 18/01/18

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Il est rappelé que les règles relatives à la définition, à la durée et à l'aménagement du temps de travail des agents des collectivités territoriales, sont fixées par la collectivité dans les limites applicables aux agents de l'État en tenant compte de la spécificité des missions exercées par ces collectivités.

Dans le cadre notamment de la démarche engagée visant à améliorer le bien-être au travail des agents, la Ville de Talence a ouvert une importante concertation avec ses agents, prenant aussi en considération les besoins des usagers.

Ce travail de plusieurs mois a permis d'aboutir à une nouvelle organisation recevant un avis favorable lors du Comité Technique du 14 décembre 2017.

Je vous propose de confirmer le dispositif suivant :

I – LE TEMPS DE TRAVAIL

La durée du travail effectif est fixée conformément à la réglementation à 1607 heures par an.

La durée du travail effectif représente le temps pendant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur, et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles.

II – LES NOUVEAUX CYCLES DE TRAVAIL

A/ RÉPARTITION SELON LES CATÉGORIES

1- Les agents des catégories C et B

Ils travaillent sur un cycle de référence de 37 h hebdomadaires. Ils disposent en contrepartie de 13 jours de RTT par an.

2- les agents de catégorie A

Ils travaillent sur un cycle de référence de 38 h hebdomadaires. Ils disposent en contrepartie de 19 jours de RTT par an (13 + 6). S'ils dépassent cette borne annuelle, ils disposent de la possibilité de générer au maximum 4 jours supplémentaires de RTT.

B/ PRISE EN CONSIDÉRATION DES CONTRAINTES LIÉES AUX ORGANISATIONS DE TRAVAIL

La Collectivité a décidé de reconnaître les contraintes rencontrées par les agents :

- soit portant sur le choix des périodes de congés,
- soit portant sur l'amplitude et le nombre d'heures,
- soit portant sur l'organisation du temps du travail.

Ces critères conduisent à opérer un abattement plus ou moins important sur le temps de travail de référence. C'est à l'issue d'un travail mené au sein de chaque Direction en concertation avec les équipes et les Partenaires Sociaux qu'a été étudiée la possibilité pour certains agents de remplir un ou plusieurs critères. Les propositions élaborées ont ensuite été arbitrées après avis favorable du Comité Technique. Les contraintes ouvrant droit à abattement peuvent être revues en cas de modification de l'organisation du temps de travail ou du changement d'affectation de service.

C/ INTRODUCTION DE LA FLEXIBILITÉ

La Collectivité introduit, dans les plages horaires des services qui le permettent, une possibilité de flexibilité autour des plages fixes.

Cela présente deux avantages :

- adapter les horaires aux saisonnalités ainsi qu'à la fluctuation constatée parfois dans le rythme de travail et le besoin des usagers.
- donner la possibilité aux agents d'organiser leur activité, améliorant ainsi le bien-être au travail et la qualité de vie.

Par ailleurs, pour information, les différents services seront organisés comme suit :

Les agents des services travaillent soit sur un cycle de 37 h soit sur un cycle de 38 h selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Au sein d'un même service, certains agents peuvent être annualisés et bénéficier de sujétions différentes.

Les horaires ne sont indiqués que lorsqu'il existe un accueil du public.

Les plannings ci-dessous indiqués peuvent dès lors être inférieurs aux 37 h ou aux 38 h de référence.

Le temps complémentaire qui n'apparaît pas est cependant effectué sous la forme de temps consacré à des missions accomplies hors présence du public.

1 – LES SERVICES SITUÉS AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

L'ouverture hebdomadaire au public augmente d'une heure, représentant au total 33 h 30.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

lundi, mardi, mercredi : de 12 h 30 à 19 h

jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

2 – LES SERVICES SITUÉS AU SEIN DU CHÂTEAU PEIXOTTO

- le Service Communication

Les agents ne reçoivent pas de public. Leur temps de travail, tenant compte de la diversité des missions, a été adapté de la même façon au nouveau cycle de travail de référence.

- les agents mis à disposition de Talence Évènements

Ces agents travaillent au sein d'une association privée. Leurs horaires ont été adaptés aux besoins de cette structure.

3 – RESSOURCES

- le Service des Cuisines Centrales

Ce service n'est pas ouvert au public.

Le nouveau temps de travail est désormais annualisé et s'articule autour de 2 périodes, celle située pendant le temps scolaire et celle située pendant les vacances scolaires.

- la Poste de Gambetta

L'agent de la ville mis à disposition permet aux usagers du secteur nord de Talence de conserver un guichet de proximité.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public permettent une plus grande amplitude pour les usagers :

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9 h à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15
- mardi : de 9 h 30 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 15

4 – CITOYENNETÉ ET PROXIMITÉ

- le Service de la Police Municipale

Outre les missions de terrain, l'accueil des usagers s'effectue :

du lundi au vendredi de 9 h 15 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45

- le Service des Agents de Surveillance de la Voie Publique

Il s'agit d'un service de terrain qui fonctionnera désormais sur un cycle de deux semaines.

- le Service administratif gérant les agents des écoles

La nouvelle répartition inclut à la fois la nécessité d'être présent le matin en lien avec les écoles ainsi que sur le temps du midi, temps fort de ce service

Les emplois du temps des agents se complètent afin d'assurer une présence globale :

du lundi 8 h 15 au vendredi 16 h 15

- le Service des agents des écoles et des bâtiments

Ils fonctionnent en année scolaire. Leur temps de travail annualisé est fixé chaque année au mois de juin. Le rythme de travail des agents accompagne le rythme de travail des enfants.

- le Service du Dôme et du Château de Thouars

Les agents sont répartis sur les deux établissements. Pour ceux exclusivement dédiés au Dôme, ils assurent avec Mix-Cité une collaboration permettant de couvrir une amplitude d'ouverture au public de 9 h 30 à 18 h 30.

- le Service Prévention Hygiène et Sécurité

Le service est ouvert au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h 30

- le Service du Cimetière

Les horaires des postes de gardiens :

basés sur un cycle de 2 semaines, ils couvrent une amplitude du lundi 8 h au dimanche 18 h

5 - DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

- la Maison du développement durable

Les nouveaux horaires permettent d'ouvrir deux jours de plus.

La nouvelle amplitude permet d'offrir des permanences en après-midi tous les jours :

jusqu'à 18 h les lundi, mardi, mercredi et jeudi, le vendredi jusqu'à 16 h 45

- le Service de la requalification du quartier de Thouars

Ce service ne reçoit pas de public. Le temps de travail, tenant compte de la diversité des missions, a été adapté de la même façon au nouveau cycle de travail de référence.

- le Centre Technique Municipal

A été prise en compte la nécessité d'intégrer une saisonnalité dans les horaires de ce service : un cycle hiver et un cycle été.

- le Service Environnement et Paysages

Ce service, pour les mêmes raisons, a constitué une organisation en deux cycles :

de septembre à mai et de juin à août.

- le Service du Développement Économique

Les horaires d'accueil au public sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 9 h 00 à 13 h et de 13 h 30 à 17 h
- le vendredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 16 h 30

6 – SOLIDARITÉS (SERVICES MUNICIPAUX)

- le Service Emploi

Le service est ouvert au public :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 16 h 15

- le Service de la Cohésion sociale

Ce service ne reçoit pas de public. Le temps de travail, tenant compte de la diversité des missions, a été adapté de la même façon au nouveau cycle de travail de référence.

7 – VIE DE LA CITE

=> SECTEUR CULTUREL

- le réseau des Médiathèques

Les horaires d'ouverture au public du réseau des Médiathèques ne sont pas modifiés.

L'organisation du temps se fait sur un cycle de deux semaines sur la Médiathèque Gérard CASTAGNERA et sur une semaine à la Médiathèque du Dôme avec flexibilité.

- le Service Culturel

Ouverture du service au public :

lundi 12 h 30 – 17 h 30

mardi au jeudi 9 h – 17 h

Le planning des agents prévoit des plages de flexibilité.

- le Forum des Arts et de la Culture

Les horaires d'ouverture au public sont sans changement.

L'organisation du temps se fait hors été sur un cycle de deux semaines et les agents adoptent durant l'été les horaires des agents du service culturel.

- l'École Municipale de Musique et de Danse

Soumis au différents décrets de septembre 1991 régissant leur statut d'enseignants-fonctionnaires territoriaux, les professeurs effectuent 20 h par semaine à temps complet selon un planning propre à chacun, variable chaque année en fonction de leurs élèves. Leur temps de travail s'organise sur le temps scolaire.

=> SECTEUR DES SPORTS

- le Service administratif des Sports

L'accueil du public s'effectue :

le lundi de 12 h à 19 h 30

du mardi au jeudi de 9 h à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h à 17 h

- le Service des salles de sport

Le fonctionnement et l'ouverture des salles municipales ne sont pas modifiés.

Le planning des agents s'établit sur un cycle de 15 jours intégrant un week-end sur deux.

- le Stade Pierre-Paul Bernard

Les agents effectuent des horaires différents en saison d'été (juillet/août) et hors saison.

Le planning de travail est fixé sur cinq jours hebdomadaires avec une astreinte de week-end toutes les six semaines.

- le Service des animations sportives

Ces agents sont désormais annualisés. Leur organisation varie selon qu'il s'agit des périodes scolaire ou hors temps scolaire.

- le Stade Nautique Henri Deschamps

Les horaires d'ouverture du Stade Nautique aux usagers sont inchangés.

L'organisation du temps de travail de chacune des équipes (accueil, équipes techniques, MNS) diffère selon qu'il s'agit de la période hivernale ou de la période estivale.

=> SECTEUR ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

- le Service Éducation-Enfance

Le temps de travail des agents est organisé sur un cycle hebdomadaire avec flexibilité.

L'accueil du public s'effectue :

Les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45

Le jeudi de 9 h à 12 h

- le Service Périscolaire

Le temps de travail est annualisé sur la période scolaire.

- le Service Jeunesse

Les horaires d'ouverture au public ont été adaptés de manière à permettre une meilleure adéquation avec les pratiques observées chez les jeunes.

Les lundi, mardi et jeudi de 12 h 30 à 17 h 30

le mercredi de 10 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h 30

le vendredi de 10 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h

- le Service Seniors et château Margaut

L'ouverture au public est sans changement.

- les agents mis à disposition du Centre Animation Jeunesse

Ces agents travaillent au sein d'une structure associative.

Ces agents sont annualisés et disposent d'un rythme adapté aux différentes périodes : vacances scolaires en cours d'année, hors vacances scolaires, vacances scolaires d'été.

L'ensemble du dispositif n'entrera en application qu'au 1^{er} juillet 2018 car les modalités pratiques de mise en œuvre, et notamment la mise en place d'un outil de contrôle automatisé, conduisent à différer la date de prise d'effet.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à son article L2123-18-1-1, le conseil municipal peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de la commune lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Dans le cadre de l'utilisation des véhicules de la collectivité par les services et certains élus, et afin de se conformer à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de délibérer chaque année afin de définir les conditions d'utilisation de ces véhicules.

■ Cadre général :

Pour rappel, l'utilisation des véhicules d'une collectivité peut s'effectuer dans trois cadres :

- les véhicules dits «de service» : affectés à un service ou à une entité administrative, ils sont accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements strictement professionnels et doivent être rapportés en fin de journée, sauf autorisation spécifique de l'autorité hiérarchique dans le cadre de la réalisation d'une mission.

- les véhicules dits «de service avec remisage à domicile» : affectés à un service ou à une entité administrative, ils sont accessibles aux agents ou élus pour leurs déplacements professionnels avec une autorisation temporaire ou permanente de remisage à domicile pour des raisons liées à leurs missions (nécessitant notamment des interventions fréquentes en dehors des heures d'ouverture des services municipaux).

- les véhicules dits «de fonction» : mis à la disposition permanente et exclusive d'un agent ou d'un élu pour leurs déplacements professionnels mais également privés. Ce type de mise à disposition n'étant pas effectué qu'à des fins professionnelles, il constitue dès lors un avantage en nature.

■ Modalités d'utilisation des véhicules de service :

Le parc automobile de la ville de Talence se compose aujourd'hui de deux types de véhicules mis à disposition des services, agents et élus, à savoir les véhicules de service et les véhicules de service avec remisage à domicile.

Certains agents et élus peuvent ainsi être autorisés, compte tenu de la nature de leur mission ou de leur mandat, à effectuer avec un véhicule de service, le trajet travail/domicile.

Ce type de mise à disposition est à ce jour justifié pour certains emplois ou mandat(s) dans les conditions suivantes :

Type d'emploi ou de mandat	Service(s) ou agent(s) également autorisé(s) à utiliser le véhicule	Nombre de véhicules	Période de remisage à domicile	Justificatif
Elu(s)	Conseillers municipaux / Cabinet	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence de l'autorité territoriale ou d'un représentant de la municipalité.
DGS	Direction générale des services	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
DGA Développement urbain Durable	Responsable voirie / services techniques	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Directeur Communication / Cabinet	Cabinet	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des réunions organisées, des manifestations programmées par la Collectivité ou des événements nécessitant la présence d'un représentant de l'Administration.
Agents du Service Communication	Agents du service Communication	1	Toute l'année à l'exception des périodes de congés annuels	Déplacements professionnels, pendant et en dehors de l'ouverture des services, en fonction des manifestations ou événements programmés par la Collectivité nécessitant la présence d'un représentant de l'administration.
Agents chargés des astreintes sécurité	Agents du service sécurité	1	Uniquement lors de périodes d'astreintes	Interventions en urgence dans le cadre de la gestion des incidents, accidents et événements graves en vertu des pouvoirs de police du maire

Agent chargé de la conciergerie et de la médiation	Médiathèque de Thouars / service cohésion sociale et territoriale / MDHC / CCAS / service municipal emploi (ateliers du Dôme)	1	Uniquement lors des périodes d'astreintes (1 weekend sur 2)	Ouverture et fermeture des salles mises à disposition ou louées (éclaireurs, grand préfa, château, dôme) avec état des lieux et intervention sur site si besoin.
--	---	---	---	--

Il est rappelé que les véhicules de service mis à disposition des agents et élus sont strictement destinés aux besoins de leur service et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles.

Durant les périodes de congés, le véhicule de service doit rester à la disposition de la collectivité et remis à son emplacement habituel qui peut, le cas échéant, le mettre à disposition d'un autre ou de plusieurs autres affectataires.

L'autorisation de remisage à domicile, délivrée pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour une durée de maximum 3 ans, peut être permanente ou ponctuelle et doit faire l'objet d'un document écrit portant la signature de l'autorité territoriale.

Pour toute utilisation desdits véhicules de service avec remisage à domicile par une autre personne que celle(s) désigné(s), une demande écrite pourra être effectuée auprès de cette dernière ou de son secrétariat au minimum une semaine avant l'utilisation envisagée.

En ce qui concerne enfin les modalités techniques d'utilisation des véhicules de service et de service avec remisage à domicile, ces dernières seront traitées dans le cadre du prochain Comité Technique (assurance, condition d'octroi, responsabilité, interdiction etc).

Ceci étant exposé, je vous propose donc :

- d'approuver les conditions de mise à disposition des véhicules de service et de service avec remise à domicile aux agents, services et élus concernés,
- et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à prendre des arrêtés individuels relatifs à l'affectation des véhicules de service avec remisage à domicile.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

6 – Convention de partenariat FESTIVAL ODP TALENCE

M. LE MAIRE : Voilà aussi des bonnes nouvelles ! Il s'agit effectivement de vous proposer une convention de partenariat avec ODP. Plusieurs choses. D'abord, ce festival – et je ne me retourne pas, sinon on ne va pas m'entendre dans le micro, mais c'est mon voisin de droite, le premier adjoint en charge de la culture qui a mis en place et qui a instauré au départ ce dynamisme de ces festivals, auquel peu de gens croyaient. Il est organisé depuis 2015, avec bien évidemment Jacqueline CHADEBOST, elle est à ma droite. Il a attiré 19 000 personnes en 2017, contre 12 000 personnes en 2016.

Que dit ce partenariat ? Je rappelle qu'auparavant, ce partenariat était noué avec Talence Événement et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aujourd'hui le faire directement. Trois choses, indépendamment de l'organisation du festival, enfin quatre, d'abord, c'est la prise en compte d'un certain nombre de choses vis-à-vis de l'organisation du festival sur le stationnement des camions, sur le niveau réglementaire des basses, etc. Deuxième chose, et c'est une volonté forte de la part de la municipalité, c'est d'ancrer le festival à Talence. Donc, ce sont les bénévoles de l'association qui proposeront une

formation aux gestes qui sauvent à l'ensemble des CM2 de la ville de la Talence. Cela fait environ 20 à 25 actions. Pourquoi CM2 ? Il nous est apparu, et ce sont surtout les pompiers qui nous l'ont proposé, que c'était le bon niveau. On peut apprendre à tous les âges les gestes qui sauvent. En tout cas, il nous semblait important d'inscrire ces éléments, cette formation aux CM2. Ce sont 44 sapeurs-pompiers qui vont être mobilisés.

Deuxième chose, qui ravira, je suis sûr, certains bancs : nous avons demandé un leg – ce n'est pas exprimé comme cela – mais en tout cas un témoignage de l'organisation de chaque édition du festival ODP, pour le parc Peixotto, puisque cet événement, nous le lions intrinsèquement à la ville et à son parc. L'idée est que l'association réalise au terme de chaque édition, un témoignage de chacune des éditions. Cela pourra prendre la forme de plantation d'arbres, d'éclairage du parcours du jogging que nous empruntons très régulièrement. Ou bien encore toute autre action qui viserait aussi à mettre en sécurité un certain nombre de choses, vous le savez et Jacqueline est mobilisée sur ce sujet. Le parc Peixotto et son château sont une œuvre et un bâti inestimables pour notre patrimoine. Il s'agit que chacun puisse bénéficier de cet événement, indépendamment du festival.

C'est une demande aussi un peu personnelle. L'idée était d'associer également la Ville de Talence avec ce festival. C'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il s'appellera désormais «Festival ODP Talence». J'espère peut-être qu'un jour, comme on dit «Les Francofolies de la Rochelle» - pour reprendre la même ville – on pourra dire «le Festival ODP de Talence», même si jamais on le dit toujours. Il vous sera donc fait interdiction de dire ODP tout seul. ODP Talence, aujourd'hui, de manière à montrer l'attachement de la Ville à cette manifestation.

L'an dernier, sur le festival 2017, le chèque a fait l'objet d'une publication, notamment sur les réseaux sociaux, l'organisation de ce festival a permis de dégager 45 300 €. Malheureusement, l'actualité très récente, avec la disparition de deux sapeurs-pompiers – mais combien y en a-t-il – notamment un qui n'avait pas 21 ans, nous rappelle à quel point ce n'est pas qu'un festival de musique, mais un festival qui aussi, permet de donner un peu d'argent à des familles qui ont beaucoup donné pour tout le monde. C'est la raison pour laquelle je vous propose cette convention de partenariat.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Monsieur le Maire, nous nous réjouissons, puisque nous avons porté aussi cette manifestation et nous sommes très attachés à cette association qui vient non seulement au secours, mais aussi en accompagnement, tout au long de leur vie, des orphelins des pompiers. Vous l'avez rappelé, le coût que les pompiers versent chaque année à la défense et au secours de nos concitoyens est toujours trop lourd. Nous ne pouvons donc que nous réjouir que la Ville de Talence puisse sanctuariser ce festival, ici, dans ce parc. C'est tout à fait un lieu pertinent et à la bonne dimension. Peut-être même était-il un peu petit par rapport au public qui s'est précipité hier, même si je pense qu'il faut réfléchir aussi qu'avec la concurrence de l'Arena, nous aurons peut-être aussi quelques difficultés à mobiliser autant de public. En tout cas, nous nous en réjouissons tout à fait.

La question que je me pose, avec les explications que vous avez données sur le souhait de laisser une trace chaque année, immédiatement, est-ce que cela signifie qu'une partie des bénéfices engrangés va servir à laisser quelque chose ici ? Pouvez-vous préciser cette proposition et cette demande ?

M. LE MAIRE : Je vais vous la préciser bien évidemment. D'abord, je note tout l'intérêt réitéré du Département. J'ai souvenir du Président du Département qui était là l'année dernière. Je m'étais simplement permis de rappeler, je note tout votre intérêt et j'espère que

cet intérêt, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a que des preuves d'amour, ne se limite pas aux quatrièmes de couverture dans le journal Gironde, ce qui est un intérêt incommensurable, mais je crois qu'ils ont besoin de quelques subsides et j'espère que vos paroles suivront vos actes. Mais, je n'ai pas de doute à l'intérieur.

Rappeler également, même si Madame Monique DE MARCO n'est pas là aujourd'hui, même si elle s'y oppose toujours, que l'association qui organise ODP, est bien à Talence. Si vous pouviez le lui dire. Je peux même vous en donner l'adresse, puisque je la connais un petit peu. En tout cas, elle est bien domiciliée à Talence, même si elle a un programmateur.

Le leg : légalement, vous savez qu'il est fait interdiction d'exiger une contrepartie. Donc, ce que nous avons souhaité, c'est simplement laisser libre l'association de pouvoir par exemple, si la Ville achète x-plants, dire qu'ils viennent nous donner un coup de main pour planter. Il ne s'agit bien évidemment pas du tout d'aller leur dire de diminuer le montant du chèque à l'association. Il y a certaines choses qui intéressent l'association aussi : l'éclairage, notamment l'éclairage de la partie où il y a la zone de restauration, dont les travaux coûtent cher. Bien sûr, nous ne pouvons pas avoir des travailleurs, juridiquement, mais nous pouvons aussi faire des chantiers avec des bénévoles ou des encadrements. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas été spécifié, de manière à laisser libre l'association, de manière surtout à trouver une coïncidence entre le parc Peixotto et l'organisation du festival.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Merci de cette précision, parce que je n'avais pas tout saisi. Pour ce qui est de la capacité de Peixotto, du point de vue de la sécurité, il y a quand même une capacité maximale à ne pas dépasser. Il est clair que nous ne pourrions pas aller au-delà. Et pour ce qui est de la participation du Département, je vous rassure, s'il n'y avait pas eu de subventions directes, nous avons acheté un très grand nombre de places qui étaient offertes aux jeunes, puisque ces places étaient d'un coût de 35 €. Donc, les jeunes qui étaient accompagnés dans le cadre de structures, avaient un très grand nombre de places gratuites. Nous sommes allés jusqu'à 200 places, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons financé des animations avec des grapheurs le long des deux après-midis. Voyez que nous ne sommes pas absents. Bien sûr, jamais en tant qu'accompagnants, mais même pas en tant que financeurs.

M. LE MAIRE : Mon propos n'était pas de vous dire cela, c'était juste de saluer la quatrième de couverture. Je vous dis juste que l'organisation d'un festival se fait plus d'un an auparavant et que ce qu'attend l'association ODP, c'est qu'avant d'acheter des places, il faut qu'ils aient eu les garanties de pouvoir partir. Et donc, ils ont besoin de subventions pour l'association pour pouvoir monter le festival. Parce que s'il n'y a pas d'organisation de festival, vous ne pourrez pas acheter vos places. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, la Ville de Talence, celle que je représente, a demandé l'inscription de cette manifestation au CODEV, de manière que la Ville de Talence porte son engagement à 40 000 €, contre 24 000 auparavant, de manière justement à permettre à l'association d'avoir une lisibilité sur l'année. Je ne doute pas des associations. Je dis juste que l'attachement doit se faire, selon moi, dès la mise en place de l'organisation du festival. Sinon, ils ne partent pas, parce qu'il y a trop d'engagements financiers vis-à-vis de leurs têtes d'affiche.

J'en profite pour vous dire pour conclure que je ne peux bien évidemment pas vous révéler certaines têtes d'affiche, même si une est connue avec NTM. Vous les connaissez très bien, mais en tout cas, les noms qui m'ont été donnés sont plutôt très alléchants. Mais, je laisse ODP communiquer, puisque je rappelle qu'ils sont libres de leur programmation, puisque telle est notre directive culturelle.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Rassurez-vous, je les rencontre souvent.

M. LE MAIRE : Vous fréquentez les pompiers, Mme GRESLARD, mais après moi, je ne rentrerai pas dans ce genre de considération.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Puisque je suis administratrice du SDIS et que du coup...

M. LE MAIRE : Vous les fréquentez selon l'axe qu'il vous plaît, je ne rentrerai pas dans ces éléments-là. Ce que j'essaie juste de vous dire, c'est à quel point ils ont besoin, et la Ville s'est engagée, parce qu'ils ont besoin de 100 000 € au départ pour lancer le festival.

Mme GRESLARD-NEDELEC : Je connais bien le problème et mon président aussi, ne vous inquiétez pas.

M. CAZABONNE : Ce à quoi faisait allusion Monsieur le Maire, c'est aux propos tenus par le président du Conseil départemental, le soir d'ODP, où il a dit aux responsables : «Effectivement, cette année, nous sommes intervenus à la marge -je crois que c'est son expression-, l'an prochain, nous interviendrons financièrement». C'est pour cela que nous espérons que cet engagement sera tenu.

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. C'est une excellente initiative, je ne voudrais pas discuter ceci, c'est un excellent investissement culturel pour Talence. Mais, n'est-ce pas, Monsieur le Maire, vous êtes, je crois, issu du milieu comptable, il serait peut-être bon... Non, ce n'est pas cela. Vous étiez adjoint aux Finances, non ?

M. LE MAIRE : Parce qu'être adjoint aux Finances, c'est être issu d'un milieu comptable, c'est une sorte de reproduction... c'est un déterminisme social que je ne connaissais pas.

M. CONTE : Vous êtes centriste, c'est cela ?

M. LE MAIRE : Je sens venir les questions qui n'ont rien à voir... Je vous ai dit, je suis effectivement sans étiquette politique et je le revendique. Mais allez-y, avec ODP, je vous attends.

M. CONTE : Je reprends vos propos, le montant de la subvention va être de 40 000 €. Mais, je pense que lorsque l'on effectue un investissement, étant donné que vous revendiquez la transparence vis-à-vis des citoyens de Talence, il serait peut-être bon de chiffrer cet investissement. Non pas simplement les 40 000 € de subvention, mais il y a des frais de main-d'œuvre qui seront facturés en heures supplémentaires. Il y a les assurances, il y a peut-être les fluides aussi et le paiement du bureau de contrôle. À propos du bureau de contrôle, avant que vous ne me répondiez, je voudrais quand même signaler qu'il y a un petit problème dans la rédaction de la convention de partenariat. Je lis en page 2, 1.1.3, 4^{ème} paragraphe :

- *«Du 18 au 20 mai, deux électriciens seront présents préalablement à l'événement, dans le cadre de l'installation électrique du site (alimentation scène, restauration, éclairage, etc.) électrique du matériel scénique. À cet effet, la Ville prendra à sa charge le passage d'un bureau de contrôle en amont du festival».*

Je tourne, je prends la page suivante, article 2, 2.2.1, 5^{ème} paragraphe :

- *«L'organisateur s'engage à faire passer un bureau de contrôle aux frais de la production concernant l'installation de la scène».*

Alors, qui paie le bureau de contrôle pour l'installation de la scène ? C'est la municipalité ? C'est ODP ? D'ailleurs, le premier paragraphe est très mal rédigé, il faudra la re-rédiger. Je suis désolé, mais vous pouvez le relire. Et là, je voudrais savoir qui paie.

M. LE MAIRE : On sent quand même que vous avez moins de proximité avec les pompiers que notre collègue sur votre intervention.

M. CONTE : J'adore votre humour, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est pour cela. Je savais que vous y viendriez.

M. CONTE : Mais, expliquez-moi.

M. LE MAIRE : Bien sûr, je vais vous l'expliquer. D'abord, vous rappeler que les fluides sont déjà payés par l'organisation, les fluides électriques. C'est pour cela que nous avons des compteurs différentiels. Ce que vous confondez ou ce qui n'est peut-être pas spécifié, c'est qu'il y a un bureau de contrôle électrique et un bureau de contrôle sur la scène. Parce que vous avez des équipements différentiels. Il y a un différentiel entre l'installation électrique qui est sur la scène et la scène en elle-même en tant que soutien.

M. CONTE : D'accord. Il fallait le préciser. Je recite : *«L'installation électrique du site électrique du matériel scénique».*

M. LE MAIRE : Le service juridique, qui a très mal rédigé cette convention, comme vous le dites, il est juste derrière, me spécifie qu'ils vont supprimer le terme *«électrique du matériel scénique»*, de manière à être clair. Mais en tout cas, ce qui était clair, c'est que la scène, c'est pour eux et l'électrique, c'est pour nous. En l'occurrence, je trouve cela un peu logique. En plus, je sais que le bureau de contrôle va prémunir d'aller à Gradignan. Donc, je préfère que ce contrôle soit fait régulièrement.

Quant à la mise à disposition, vous avez raison. Je rappelle juste que comme toute association talençaise, et d'ailleurs, je crois que nous avons une délibération tout à l'heure, ODP remet un certain nombre de choses. Donc, vous avez dans le rapport de l'association, puisqu'ils sont aidés directement par la collectivité, leur rapport, c'est-à-dire l'équilibre, ce qu'ils ont dépensé, etc., et la valorisation de la main-d'œuvre. Monsieur CONTE, je finis juste, si vous souhaitez que l'on vous chiffre avec précision, nous le ferons promis. Mais, nous verrons ce qui constitue un surcoût pour la collectivité. Parce que figurez-vous que les électriciens, nous en avons déjà pour la collectivité.

M. CONTE : Mais oui, c'est vrai, vous êtes trop bon Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas cela, c'est que nous ne manquons pas de lumière, dans la collectivité !

M. GUERIN : Pour une fois, plus qu'une question, justement plutôt des commentaires, puisque les questions, je les ai posées, je n'ai pas vraiment eu de réponse. C'était un peu la même question que M. CONTE sur le montant et la valorisation des mises à disposition des salles, matériels, etc. Le point 2.3 me paraît quand même assez flou, tant au niveau de la valorisation de ce que nous apportons en tant que Ville, que ce qu'eux apportent aussi

en contrepartie, même si vous avez expliqué tout à l'heure qu'il y avait des choses qui n'étaient pas encore faites, mais que cela leur permettrait justement de nous proposer des choses bienvenues. C'était quand même assez étonnant. Surtout que c'est assez contradictoire. Vous vous êtes un peu gargarisé par rapport au rapport de la Cour des comptes. Je relis le point de votre réponse ou de la réponse des services : «*Valoriser les matériels, locaux, équipements mis à disposition*», c'était donc l'engagement, c'est même ce qui est fait déjà. C'était dans la relation avec les associations. «*La Ville, etc., la collectivité prend soin, dans les nouvelles conventions, d'intégrer la valorisation des avantages en locaux, matériels ou équipements mis à disposition*». Suite à cette affirmation, les articles 2.3 de cette convention me paraissent très légers, même si justement, il y a eu un travail très fin des services, puisqu'il y a effectivement la nature, la quantité, on a même le nombre de mètres, de rubalise, etc. La seule chose, il manque les euros derrière, tout simplement cela, ce qui nous permettrait, dans un deuxième temps, effectivement, de pouvoir décider en connaissance de cause, surtout pour la subvention par derrière ou pour savoir si le point sur les aspects valorisation du parc Peixotto et toutes les mises en place d'actions sont équilibrés par rapport à ce que nous apportons.

C'est simplement ce que je voulais dire et justement, par rapport à l'équilibre sur cette convention, je peux dire que la convention, c'est très bien, puisque cela fait quand même déjà trois années de suite et c'est la première, donc nous vous en donnons bien acte, il est bien d'avoir fait une convention. Je pense qu'il y a des progrès à faire. Notamment, sans donner des conseils au service juridique, je pense que l'article 9 est un peu léonin et crée un risque pour la Ville, puisque «*tout autre cas d'annulation entraînerait l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée*». Si on n'a plus, à cette époque-là, un personnel bien précis pour le fameux électricien cité tout à l'heure, si on ne peut plus en fournir un, parce qu'il est en congé ou tombé malade... cela me paraît un peu léonin au niveau juridique. À part cela, je pense que c'était une bonne chose de commencer à faire une convention.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue – et après je vous propose de clore, parce que nous avons encore beaucoup de délibérations – d'abord, quand nous mettrons la valorisation, vous avez vu que le Conseil Municipal est plus long, nous mettrons le coût que cela représente en termes de transcription et d'enregistrement du Conseil Municipal. Juste vous rappeler que si c'est la première année, comme je vous l'ai dit en introduction, avant cette convention liait Talence Événements avec ODP. En plus, je note que dans toutes vos interventions, vous avez dit ODP, pas une seule fois ODP Talence, nous n'avons pas encore voté la convention. Mais, je note que si vous votez... Et puis, je vous laisserai terminer le proverbe : c'est à la fin du marché que l'on compte... Vous êtes en train de me faire liquéfier le responsable du service juridique. Cela fait plusieurs semaines qu'il s'arrache les cheveux, puisqu'il ne peut arracher les miens, sur l'écriture de cette convention, de manière à faire quelque chose de précis. Il me paraît très compliqué, aujourd'hui, de calculer au quart d'heure près, l'heure supplémentaire de l'électricien, s'agissant d'un montage qui n'est pas maîtrisé avec des conditions météorologiques par rapport à cela. Donc, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, vous avez là quelque chose qui répond parfaitement à la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire que l'on met bien dans cette convention, tout ce que l'on met en face de notre convention et à la fin, nous ferons les comptes et nous ne compterons pas le reste. Je pense que nous vous donnerons ces éléments. Il n'y aura pas de problématique à l'intérieur. Je rappelle encore une fois que tout le monde cherche à dépenser le moins possible, puisque tous les euros gagnés vont chez les orphelins des pompiers.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival ODP qui aura lieu du 18 au 20 mai 2018 au sein du Parc Peixotto, il convient de définir le partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence.

Pour rappel, le FESTIVAL ODP avait rassemblé 12 000 personnes en 2016 avant de connaître en 2017 un record d'affluence avec près de 19 000 personnes sur les trois jours du festival.

Au-delà du rayonnement de cet événement sur l'image de la ville de Talence et en particulier du parc Peixotto, ce partenariat désormais pérenne permet avant tout à la collectivité et à l'association FESTIVAL ODP de soutenir l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) ainsi que des jeunes et anciens sapeurs-pompiers qui peuvent se trouver dans la difficulté.

Au regard de l'intérêt général porté par ce festival au travers de son organisateur, la ville souhaite mettre gracieusement à disposition de l'association FESTIVAL ODP les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement.

En contrepartie, ce partenariat, que vous retrouverez joint à la présente délibération, se caractérisera cette année d'une part, par la modification du nom de l'événement qui s'appellera désormais FESTIVAL ODP TALENCE et d'autre part, par des interventions à la fois en amont du festival avec la réalisation d'actions de sensibilisation aux gestes qui sauvent au profit des écoles talençaises mais également en aval, avec une action de valorisation du parc Peixotto.

C'est dans cette nouvelle perspective que je vous demande aujourd'hui de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

7 - Mission Locale des Graves - Désignation

M. LE MAIRE : Il s'agit simplement de pourvoir un poste de secrétaire, non pas perpétuel, mais permanent, de la Mission locale des Graves. Je propose Marie-Nelly DENON-BIROT.

M. DELLU : C'est une désignation interne à la majorité. Nous ne prenons pas part au vote.

M. LE MAIRE : La vraie gauche ? Pour. Les verts ? Pour.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération en date du 30/10/17, nous avons procédé à la désignation des membres du Conseil Municipal siégeant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Mission Locale des Graves, à savoir :

- M. le Maire,
- M. Marc LABOURDETTE,
- Mme Marie-Nelly DENON-BIROT,
- M. Arnaud DELLU.

Je vous propose aujourd'hui, si vous êtes d'accord, sans procéder au scrutin secret (art. L2121-21 du CGCT), de désigner Mme Marie-Nelly DENON-BIROT comme membre du Secrétariat permanent de la Mission Locale des Graves.

Elle serait donc amenée à siéger au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration mais également à participer aux réunions mensuelles du Secrétariat permanent.

Je vous demande donc d'accepter cette désignation.»

ADOPTE PAR 36 VOIX POUR
4 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Talencez-vous!)

Reçue en Préfecture le 18/01/18

8 - Convention de partenariat avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique Danse de Bordeaux (PESMD)

M. VILLEGA-ARINO : Mes chers collègues, nous avons toujours la volonté dans notre politique culturelle de nous ouvrir sur l'extérieur, pour pouvoir profiter des compétences. C'est ce qui se passe dans le cadre de cette convention de partenariat, qui est une convention gagnant-gagnant, puisque nous allons échanger des savoirs, des professeurs et des salles de classe. Je vais donc vous proposer de voter cette délibération qui consiste en la mise à disposition pour le Pôle d'enseignement supérieur de musique, de salles de classe à Talence.

M. LE MAIRE : Des observations ?

Mme ZANOTTI : On n'a pas très bien compris quel est le statut de cet organisme à qui on fait une aide en nature.

M. VILLEGA-ARINO : C'est le Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse de Bordeaux, qui forme les professeurs à l'enseignement.

Mme ZANOTTI : Est-ce une école, une association, est-ce public, privé ?

M. LE MAIRE : Je vous propose, indépendamment de la démission du service juridique, collective cette fois-ci, de poser vos questions et nous répondrons. Pour moi, c'est l'université, mais nous vous préciserons ces éléments.

M. VILLEGA-ARINO : C'est un organisme public.

Mme ZANOTTI : Quelles salles sont-elles prévues sur Talence ? Avec quelle fréquence ? Alors qu'il semble que nous ayons un problème récurrent de disponibilité de salles pour les associations talençaises.

M. VILLEGA-ARINO : C'est un partenariat avec l'École municipale de musique et de danse de Talence, donc ce sont des salles de l'école municipale. Ce ne sont pas des salles publiques que nous prêtons aux associations. C'est un partenariat. Nos élèves vont aller au pôle ; les élèves vont venir du pôle, puisque ce sont de futurs professeurs, ils vont venir observer. Nos professeurs vont pouvoir aller observer également ce qu'il se passe au pôle. C'est un partenariat, un échange de savoirs et de pratiques.

M. LE MAIRE : Avec des actions de tutorat. Exactement.

Mme ZANOTTI : Je voterai contre la démission du service juridique.

M. LE MAIRE : Très bien ! Et de rappeler à quel point l'ECCV permettra justement de résoudre ces problématiques-là, avec un suivi budgétaire, donc, vous l'avez compris, ligne à ligne. Maintenant, je vous écoute pour le vote, sauf s'il y a des questions.

M. CONTE : Je reprends un petit peu ce qu'a dit Claire, est-ce que c'est un organisme privé ?

M. LE MAIRE : Non, pour moi, c'est l'université.

M. CONTE : C'est sûr, ce n'est pas un organisme privé. D'accord. Alors pour.

M. LE MAIRE : Le privé peut être parfois paré de vertu.

Mme CONGOSTE : Je voulais juste m'entretenir avec M. VILLEGA, qui s'intéresse donc au classique. Il y a des professionnels de musique classique avec la kora malienne et je me disais qu'un jour, peut-être qu'on pourrait espérer une rencontre interculturelle musicale sur le thème de musique classique.

M. VILLEGA-ARINO : Pourquoi pas dans le cadre de 1, 2, 3 Musique, bien sûr. Mais là, ce sont des missions d'enseignement, c'est différent.

Mme CONGOSTE : Tout à fait, mais ces rencontres peuvent être aussi faites avec des professionnels de musique classique africains ou indiens.

M. VILLEGA-ARINO : Tout à fait d'accord sur une ouverture vers l'extérieur.

M. LE MAIRE : le vote ? Vous rappeler à quel point notre service culturel et notre politique culturelle ont récemment rayonné, ce dont je me félicite et notamment, la reprise de la photographie du Forum des arts et de la culture, sur le site Internet du ministère de la Culture, pour la Nuit de la lecture. Il est parfois bon de le rappeler.

DELIBERATION

Monsieur VILLEGA-ARINO, Adjoint délégué à la Culture, expose :

«Dans le cadre de ses relations avec des partenaires extérieurs, l'École Municipale de Musique et de Danse de Talence entretient des relations professionnelles et cordiales avec le Pôle d'Enseignement Supérieur Musique Danse de Bordeaux Aquitaine.

A ce titre, la Mairie de Talence a été sollicitée pour signer une convention de partenariat avec le PESMD. Cette convention permettrait par la mise à disposition de locaux, l'accueil d'étudiants du Pôle et d'élèves ou d'enseignants de l'EMMD lors de sessions de formation.

Par ailleurs, les étudiants du Pôle seraient également autorisés à assister en tant qu'observateurs à des cours de l'EMMD.

Si ce partenariat vient souligner la qualité du travail de l'équipe de l'École Municipale de Musique et de Danse de Talence, il permet également aux enseignants de l'EMMD de participer aux actions de formation du PESMD lorsqu'elles se déroulent en nos murs.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer cette convention de partenariat.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR
Reçue en Préfecture le 18/01/18

9 - Création d'une division destinée à la construction de cavurnes

Mme SALLET : Mes chers collègues, c'est un tout petit peu moins glamour. Je vous propose la création d'une division destinée à la construction de cavurnes. En effet, en raison du nombre croissant de demandes de sépultures destinées à accueillir des urnes, la onzième division n'est plus suffisante. Donc, je vous propose de vous prononcer sur l'affectation de la douzième division à l'implantation de cavurnes.

M. LE MAIRE : Des questions sur les cavurnes ? Non. Nous en avons tous besoin à un moment ou un autre.

Mme GRESLARD-NEDELEC : C'est où ?

Mme SALLET : C'est dans le nouveau cimetière, le mur contre les habitations qui ont été vendues en 2015.

M. LE MAIRE : Le vote ? Pour ? Merci ?

DELIBERATION

Madame SALLET, Adjoint Délégué à la Citoyenneté expose :

«Actuellement, le cimetière de TALENCE ne dispose plus de suffisamment de place pour permettre l'implantation de nouvelles sépultures pour l'inhumation de corps.

En raison d'un nombre croissant de demandes de sépultures destinées à accueillir des urnes, la 11° Division créée en 2009 pour accueillir des cavurnes est bientôt complète.

En 2015, le nouveau cimetière a bénéficié d'un agrandissement, une bande de terrain (12° Division) de 123 m². L'implantation de cavurnes sur cet emplacement permettrait de répondre à la demande croissante d'inhumations dans des concessions destinées à accueillir des urnes.

Je vous propose par conséquent de vous prononcer sur l'affectation de la 12° Division à l'implantation de cavurnes dont l'emplacement est attribué pour une durée de 50 ans.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

10 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales- Exercice 2018- Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

M. JESTIN : Mes chers collègues, il s'agit juste d'ouvrir des crédits d'investissement, dans l'attente du budget primitif. Vous avez le détail des montants, je vous passe la lecture des chapitres et je vous propose d'ouvrir ces crédits pour un montant global de 285 000 €.

M. LE MAIRE : Messieurs, dames, les votes ou les questions ? Pas de problème ? Pour ?

M. CONTE : NPPV.

M. LE MAIRE : Ne participe pas au vote. Très bien.

M. GUERIN : C'est un vote technique lié au budget. Nous aurions pu nous abstenir, mais nous allons faire pour.

M. LE MAIRE : Vous ne connaissez pas les éléments du budget, ils pourront peut-être vous surprendre.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement dès le début de l'exercice et d'assurer la continuité des opérations en cours pour lesquelles il peut être déjà présumé que les crédits de reports s'avéreront insuffisants d'ici au vote du budget primitif.

Imputation	Affectation	Montant
21/215801	Acquisition autre matériel, outillage techniques	20 000 €
21/21831	Acquisition matériel informatique	20 000 €
21/218401	Mobilier administration	10 000 €
21/218411	Mobilier scolaire	5 000 €
21/218802	Matériel sportif	10 000 €
23/231307	Travaux bâtiments	100 000 €
23/231311	Travaux écoles	60 000 €
23/231323	Travaux salles de sports	50 000 €
23/231322	Travaux stade nautique	10 000 €
	TOTAL	285 000 €

» ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

11 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2018

F. JESTIN : Là aussi, il s'agit d'une délibération habituelle que nous passons traditionnellement au mois de janvier, pour permettre aux associations listées de pouvoir attendre le vote des subventions. Donc, le Centre communal d'action sociale, 2 millions d'euros ; Talence Événements, 210 000 €, Association Ludiloisirs, 93 500 € ; CAJ, 103 000 € ; Association Mix'cité, 86 000 € ; le COS, 59 500 € ; Rock et Chansons, 26 250 € ; Talence Innovation, 12 500 € ; Comité des jumelages, 5 000 €. Et vous avez ensuite la liste de l'ensemble des associations sportives, dont je vous épargne la lecture, si vous en êtes d'accord.

Bien évidemment, ces montants ne présument en rien du montant des subventions que nous voterons plutôt au mois de mars ou au mois d'avril.

M. LE MAIRE : Lors du budget primitif, effectivement. Des observations ?

M. DELLU : Bien sûr, M. JESTIN se doute de ce que je vais dire. Nous voterons favorablement l'ensemble, sauf bien entendu pour l'ETSM.

M. LE MAIRE : C'est dommage, Mme DE MARCO allait voter pour, mais malheureusement, elle n'est pas là.

Mme RAMI : Évidemment, nous allons faire comme la gauche, à savoir voter pour l'ensemble des avances de subventions, sauf pour l'ETSM.

M. LE MAIRE : Très bien. Et le Front de gauche dynamique ? Pour ?

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Pour éviter au Centre Communal d'Action Sociale et à certaines associations constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître d'importantes difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au CCAS et à certaines associations une avance sur subvention dans les conditions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 / Article 657362 / Fonction 520	2 000 000 €
Talence Evénements Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331	210 000 €
Association Ludiloisirs Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 421	93 500 €
Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	103 000 €
Association Mix-Cité Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	86 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 0201	59 500 €
Rock et Chansons Chapitre 65/ Article 6574 / Fonction 331	26 250 €
Talence Innovation Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 901	12 500 €
Comité des Jumelages de Talence Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 04	5 000 €

Associations sportives :

ADEM	22 500 €
Cercle des Nageurs de Talence	19 000 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	2 100 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	7 250 €
Union Sportive Talence Acrosport	2 125 €
Union Sportive Talence Athlétisme	13 000 €
Union Sportive Talence Badminton	5 375 €
Union Sportive Talence Basket	6 250 €
Union Sportive Talence Boxe	2 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	4 500 €
Union Sportive Talence Handball	1 625 €
Union Sportive Talence Judo	2 625 €
Union Sportive Talence Tennis de table	1 600 €
Union Sportive Talence Volley-ball	2 750 €

S'agissant des associations sportives, la dépense sera imputée au Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40 du budget.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

A l'exception de la subvention pour l'ETSM : 7 VOIX CONTRE (Talencez vous ! - EELV)

Reçue en Préfecture le 18/01/18

12 - Autorisation de la SARL HALLES DE TALENCE, à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement de la construction de la halle commerciale

M. JESTIN : Vous vous en rappelez, nous avons voté la signature du bail emphytéotique le 18 décembre dernier. Il était précisé dans ce contrat de bail une clause prévoyant l'accord de la Ville, dans l'hypothèse où la SARL concernée souhaiterait consentir une inscription hypothécaire sur les parcelles. Il s'agit donc de la délibération faisant référence à ce point, pour une durée de quinze ans, auprès, je vous l'ai dit, de la Caisse d'épargne et de prévoyance Aquitaine Poitou Charente.

M. AMBRY : Il est tout à fait normal que le bénéficiaire du bail emphytéotique demande à bénéficier d'une inscription d'hypothèque, puisque nous lui avons consenti un droit réel. De ce côté-là, nous sommes tout à fait d'accord. Mais, je fais une observation aux services, c'est une affaire à suivre de près, si jamais cette association qui va gérer était mise en difficulté. Pourquoi ? Parce que si elle ne paie pas ses banques, les banques vont mettre en vente les droits réels après une saisie immobilière. Et là, il va falloir s'assurer, à ce moment-là, que les conditions que nous avons consenties pour ce bail emphytéotique soient reprises dans le cahier des charges qui va être présenté au tribunal. C'est quelque chose

qu'il faudra suivre de façon très précise, si jamais ce que nous ne souhaitons pas, cette société n'arrivait pas à tenir ses engagements vis-à-vis des banques.

M. LE MAIRE : Vous avez tout à fait raison, mon cher collègue. Le service juridique, qui est encore là, a bien noté. Ils sont résistants, ces juristes. A bien pris note, de même que l'adjoint, M. LABOURDETTE, en charge du projet.

Mme RAMI : Nous avons exactement les mêmes remarques que M. AMBRY. C'était la question posée. Après, sur la SARL HALLES DE TALENCE qui a sollicité un prêt, est-il possible d'avoir les éléments de ce prêt ? Le montant, les intérêts. Ou est-ce vraiment quelque chose qui est à eux ?

M. LE MAIRE : Dans ma fiche, il est noté «montants non communicables». C'est un contrat de droit privé. Je pense, de même que certaines informations circulent, en tout cas, pas en Conseil Municipal.

M. GUERIN : Je voudrais encore mettre peut-être en difficulté les services juridiques... j'ai cru comprendre que les droits réels étaient toujours à la Ville. Les droits réels qui ont été évoqués à l'instant par M. AMBRY sont toujours à la Ville. Nous louons. C'est bien un bail.

M. LE MAIRE : Il me semble qu'il vous a été répondu à cette question sur ces droits réels.

M. GUERIN : Justement, alors sauf si j'ai mal compris et je vais vous lire la réponse : «Après déclassement du domaine public, le bien appartient au domaine privé de la Ville». Mais, les droits réels, droit d'utiliser un bien, d'en retirer les fruits et de l'aliéner sur le terrain sont entièrement conservés par la Ville. La SARL HALLE DE TALENCE ne détient de droits réels que sur le bâtiment à construire. Donc oui, ce qui veut dire qu'effectivement, ce bâtiment-là peut-être... On demande d'hypothéquer le terrain.

M. GUERIN : La construction du bâtiment ?

M. AMBRY : C'est du droit réel. On hypothèque les droits consentis. C'est un droit réel. C'est un droit. On hypothèque le droit au bail.

M. LE MAIRE : Exactement.

M. GUERIN : Le droit au bail, d'accord. Donc, on n'hypothèque pas le terrain. C'était ma question, qui a dû être très mal posée au niveau des services, qui sont d'une compétence exceptionnelle...

M. LE MAIRE : Qu'on regrettera du fait de leur démission collective.

M. GUERIN : Ce n'est pas du tout de la flagornerie.

M. LE MAIRE : Le service juridique est tellement compétent, mon cher collègue, qu'il m'a apporté un élément complémentaire. L'article L.1311-3 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales permettra, dans le cas où la SARL HALLES DE TALENCE ne pourrait plus rembourser son prêt à la Ville, de se substituer à elle en résiliant de fait le bail et en prenant en charge les mensualités, afin d'assurer la continuité du projet.

M. AMBRY : Je persiste dans mon observation. Nous ne serons pas informés des défauts de paiement à l'organisme de crédit et l'organisme de crédit, il faudra intervenir assez

rapidement pour faire valoir le droit dont vous faites état. Il faudra le faire avant la vente judiciaire. C'est ce que je viens de dire. Je n'ai rien dit d'autre.

M. LE MAIRE : Je pense que l'organisme de crédit saura se dire : «voyons, qui peut payer la dette ?».

M. AMBRY : Je vais confiance aux services. Je leur dis : «Faites attention à la suite, c'est tout».

M. LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas. Le vote. Les Verts ?

M. GUERIN : De toute façon, on n'a pas le choix, puisque c'était déjà prévu dans la convention que nous avons signée auparavant.

M. LE MAIRE : Ma question était juste Pour ou Contre.

M. GUERIN : Nous expliquons toujours notre choix. Cela sera Pour.

M. LE MAIRE : Merci, M. GUERIN. Vous rappeler que les travaux ont d'ores et déjà commencé, les travaux préparatoires, qui prévoient d'ailleurs à travers le Conseil Communal Centre aussi, un aménagement paysager de la place, puisque nous replantons, je le rappelle, plus d'arbres qu'ils n'en seront coupés. L'installation, potentiellement, des toilettes du centre-ville, en marge de ce projet, puisqu'ils ont bénéficié du budget participatif, et que l'équipement devrait être livré. Mais, il n'y a jamais de retard dans la construction inaugurée mi-octobre. La pose de la première pierre sera effectuée dans les prochaines semaines. Ce qui tombe bien, parce qu'il n'y a pas de pierre, mais nous trouverons bien quelque chose à poser.

DELIBERATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés Communales, expose :

«Par délibération en date du 18 décembre 2017, vous avez autorisé la signature du bail emphytéotique avec la SARL HALLES DE TALENCE en vue de la construction du projet de halle commerciale en centre-ville.

Ce contrat de bail a été signé le 19 décembre 2017 et comprend une clause prévoyant l'accord de la Ville dans l'hypothèse où la SARL HALLES DE TALENCE souhaiterait consentir une inscription hypothécaire sur les parcelles.

La SARL HALLES DE TALENCE a sollicité un prêt auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente pour une durée de 15 ans afin de financer la construction du bâtiment avec inscription hypothécaire sur les droits réels qu'elle détient au titre du bail emphytéotique.

Il convient donc d'autoriser cette inscription pour la durée du prêt afin de permettre la poursuite du projet.

Je vous propose donc :

- d'autoriser la SARL HALLES DE TALENCE à consentir une inscription hypothécaire au profit de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou Charente sur les parcelles situées à TALENCE cadastrées section AM 488, 490 et 492, en vue du financement de la construction de la halle commerciale.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 16/01/18

13 - Bilan d'activité 2017 des Conseils Communaux – Information du Conseil Municipal

Mme FABRE-TABOURIN : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la participation, vous le savez, est une démarche dans laquelle notre Ville se mobilise depuis des années. Une démarche que nous cherchons à optimiser, notamment avec la mise en place de notre premier budget participatif. À cet égard, les conseils communaux de Talence, que nous avons créés dès 2003 ont déjà une longue et belle histoire derrière eux. Je vous rappelle que les conseils communaux ont un budget de 20 000 €, que nous leur avons alloué depuis 2014 et que depuis cette date, nous nous sommes aussi engagés par délibération à faire une évaluation régulière de l'activité de nos conseils communaux sous forme de bilan annuel. Je vous propose donc que le Conseil Municipal en prenne connaissance et écoute chaque président.

Je vais proposer au président du Conseil Communal Nord de commencer.

M. PRADES : Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'année 2017 du Conseil Communal Nord a été rythmée par la démocratie participative et le partage. Je tiens à remercier les membres du Conseil Communal qui se sont impliqués avec enthousiasme dans la concertation citoyenne, en participant à une vingtaine de réunions, qu'elles soient publiques, restreintes ou dans le cadre des groupes de travail et de réflexion. Parmi les sujets abordés, deux thématiques majeures et spécifiques à la vie dans le Nord se sont dégagées : la circulation et le stationnement, et l'aménagement des espaces publics. Concernant la circulation et le stationnement, nous avons entamé des réflexions pour aboutir à un projet de circulation et de quartier apaisé dans une partie du quartier Nord. Cela se traduit par des espaces partagés, avec une limitation à 20 km/h pour une dizaine de rues, avec une priorisation de l'utilisation de l'espace de circulation. Par ordre décroissant, donc, le piéton, le cycliste et les véhicules à moteur.

À titre d'exemple, durant cette année, nous avons réalisé l'aménagement de la rue de la République, qui s'est avéré être un succès. L'aménagement des dix rues dont je parle va se faire dans le premier semestre 2018, avec en soutien un aménagement aussi de certaines rues autour en zone 30, qui se fera aussi le premier semestre 2018. Pour en savoir un peu plus, je vous invite à consulter les comptes rendus de conseils communaux sur le site de la Ville et notamment les comptes rendus des réunions publiques de juin et du 9 novembre, qui a mobilisé 250 à 300 personnes dans le public.

Bien sûr, cet aménagement de circulation et de stationnement a été aussi soutenu par des opérations de porte à porte pour éliminer les derniers alternats de stationnement dans ce quartier. Au niveau des sens de circulation, nous sommes restés dans des modifications sporadiques, à savoir une mise en sens unique totale de la rue Mette, de la rue Lesgourgues et une mise en sens unique aussi de l'avenue Sainte-Marie.

Pour évaluer ce dispositif, le Conseil Communal s'est doté de deux radars pédagogiques pour un montant total de 5 000 €. En ce qui concerne l'aménagement des espaces publics, la thématique majeure s'est révélée autour de l'aménagement des jardins partagés, au square Curvale, au square Felhmann, au square Zola, pour un montant investi d'environ 3 600 €.

Autre grand sujet aussi, qui a mobilisé le Conseil Communal et ses membres, c'est l'opération Médoquine, à travers des réunions publiques et des réunions restreintes, des groupes de travail de réflexion aussi, qui vont être mis en place pour le futur aménagement

de l'espace public du square de la Scierie. Aussi un projet spécifique de circulation autour de ce projet de l'opération Médoquine.

Je tiens à souligner aussi la participation active des forces vives et des habitants à l'opération du budget participatif. Je pense à des présidents de conseils communaux, tels que M. ALBERO, Mme CAMBOU et Mme RONDEAU qui sont des présidents de comités de quartier. En ce qui concerne le partage de l'enveloppe des 20 000 €, nous avons aussi soutenu l'association des commerçants de la barrière de Pessac, pour un montant de 2 000 € dans leur opération d'illumination du cours Galliéri pendant la période des fêtes de Noël. La Ville de Bordeaux, pour information, a investi 4 000 € pour cette opération.

Nous avons aussi financé l'étanchéité du bassin du parc Triaire, avec la pose de ganivelles autour du plaqueminier et du grenadier, pour un montant de 3 000 €.

En ce qui concerne les perspectives 2018, comme j'en ai un petit peu parlé, nous allons suivre l'aménagement de quartiers apaisés et de circulation apaisée dans le quartier Nord, avec un maintien des groupes de travail de circulation. Prochainement, nous aurons une réunion publique sur la réalisation du parking Floquet, le 25 janvier exactement. Et nous devons engager un groupe de travail et de réflexion sur un aménagement situé rue Fernand Izer et d'une superficie de 300 m².

Nous ferons aussi une sécurisation du square Felhmann et nous continuerons de proposer aux habitants de nous faire des propositions sur l'amélioration de la qualité de vie.

En conclusion, le Conseil Communal est riche et dynamique en démocratie participative et en amélioration de la qualité de vie sur fond de partage d'idées et de l'espace public.

Je voudrais remercier aussi les services de la Ville qui nous soutiennent dans notre action tout au long de l'année. Je pense aux services techniques. Une petite mention particulière au service voirie, à Benoit LEBLAY, à François DELPEUCH et à Cristel GUEDON de la Direction générale des services. Je voudrais terminer aussi par saluer le travail de la communauté de bénévoles des forces vives du Conseil Communal, qui travaillent dans l'ombre. Mais cette communauté est la cheville ouvrière de notre vivre ensemble. Nous, élus, ne devons pas oublier d'être humbles vis-à-vis d'eux et d'être exigeants envers nous-mêmes. Je crois que le bal des bilans des conseils communaux continue. Je vais passer la parole à mon collègue du Sud. Je vous remercie de votre attention.

M. ERCHOUK : Tout d'abord, je tiens à remercier vivement François DELPEUCH et Cristel GUEDON pour leur mobilisation. Ils nous permettent justement de nous accompagner et également les autres services de la Ville, qui, d'une manière générale aussi, permettent à ce Conseil Communal d'évoluer.

Les points que je retiendrai pour 2017, nous en avons déjà parlé lors du dernier bilan 2016, c'est la poursuite du travail de coopération avec le Conseil citoyen, donc la présentation, l'interconnaissance des membres du Conseil citoyen et du Conseil Communal, ainsi que la participation des membres du Conseil citoyen à certains conseils communaux. Également la continuité dans la présentation de la requalification de Thouars. Également les groupes de travail, notamment le groupe de travail Espaces verts Château Raba. L'espace vert, je précise, ce ne sont pas les Jardins de Raba, c'est l'espace vert qui est attaché au projet de la rue du 19 mars 1962. Vous le savez, Monsieur le Maire avait souhaité sanctuariser cet espace et permettre aux habitants de déterminer eux-mêmes l'usage et la destination qu'ils voulaient en faire. Il y a eu un certain nombre de groupes de travail, qui ont donné lieu à

certain équipements. Les membres du Conseil Communal, avec les riverains immédiats, ont été accompagnés par M. JEHL, du service des Jardins. Ils ont mis en place un certain nombre de choses sur cet espace vert. Nous vous présenterons ce travail lors d'une prochaine réunion publique.

Il y a eu beaucoup de dépenses cette année aussi. Nous avons la particularité de dépenser l'argent que l'on nous donne. La plupart de ces dépenses sont faites dans les domaines du lien social, de la solidarité, mais aussi de l'accès au droit et de la prévention. Nous avons pu acheter, aidés du Conseil Communal Ouest, l'exposition 13/18, questions de justice. C'est une exposition qui est adressée aux collégiens, aux 13-18 ans, qui permet de comprendre ce qu'est l'institution judiciaire, au civil et au pénal, et de faire en sorte que les jeunes aussi comprennent un peu la portée de leurs actes. C'est une exposition que nous mettrons aussi à disposition des différents collèges de la commune.

Au niveau des perspectives 2018, continuer sur la dynamique et ouvrir notamment à d'autres acteurs locaux. Également, le travail sur l'espace vert de la butte de Thouars, qui fera l'objet d'un groupe de travail, ouvert aux membres du Conseil Communal, mais également aux riverains et aux habitants en général.

Merci.

M. GOYER : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'associe bien évidemment aux remerciements de mes collègues, qui ont déjà pris la parole, vis-à-vis de l'administration et de nos collègues élus, pour l'animation de ces réunions, qui sont toujours très intéressantes et au service du vivre ensemble et de l'intérêt général.

Pour ce qui est du bilan 2017 du Conseil Communal Centre, il a tourné essentiellement autour de la poursuite de l'aménagement du square Pineau. Le fil rouge des travaux du Conseil Communal Centre qui correspondent à la feuille de route qui avait été définie en 2014 est de structurer une identité pour ce quartier, qui est le dernier quartier créé, le dernier Conseil Communal créé. Le lieu qui a été choisi par les habitants, c'est le square Pineau. Toujours dans cette idée de structurer une identité, il a été choisi par les habitants de créer une manifestation intergénérationnelle. Cette manifestation se réalisant en partenariat avec les associations du quartier du Conseil Communal centre, donc le Comité de quartier post-mairie et sa présidente Sylvie CAMBOU et le Centre animation jeunesse, bien connu à Talence. Ce sont sur ces deux associations que le CC Centre s'appuiera pour organiser cette manifestation intergénérationnelle qui aura lieu en 2018.

Un autre axe également des travaux apportés sur la circulation apaisée sur le secteur de Lattre de Tassigny, Poincaré, Gambetta et Berteaux, qui sont comme vous le savez sans doute, des itinéraires bis qui peuvent présenter quelques dangers. Les habitants nous en ont saisi, s'en sont émus et donc, nous avons mené un certain nombre de réunions avec eux. Évidemment, ce sont des dossiers qui relèvent de la compétence métropolitaine. Donc, maintenant, après l'analyse du travail qui a été mené avec les services, la balle est un peu dans le camp de la Métropole, va-t-on dire.

En fin d'année, évidemment, le Conseil Communal Centre s'est mobilisé autour du budget participatif et plus particulièrement autour d'un projet dont vous avez entendu parler : les toilettes du centre-ville. Et quand on parle de toilettes du centre-ville, évidemment, nous pensons aussi à la Halle du centre-ville. Les deux ont peut-être des intersections non vides. Cela a été l'occasion d'une réunion publique organisée le 30 novembre, à laquelle ont participé plus d'une centaine d'habitants, pour la plupart issus du quartier centre-ville.

Quant aux perspectives 2018, elles tournent évidemment autour de ces dossiers-là qu'il conviendra de suivre, toujours avec le concours précieux et la réactivité de l'administration. Et également un autre sujet que l'on a initié très récemment, qui est celui de l'accueil des mobilités douces dans le centre-ville. Les habitants se sont exprimés de manière particulièrement forte à ce sujet : favoriser les mobilités douces dans le centre-ville et surtout, favoriser leur cohabitation avec les autres mobilités, des mobilités encore plus douces, c'est-à-dire les mobilités piétonnes et, bien évidemment, les mobilités moins douces, c'est-à-dire les mobilités automobiles.

Mme IRIART : Bonjour à tous. Pour l'année 2017, bien évidemment, je vais être un peu moins prolix que mes collègues, puisqu'en fait, ce Conseil Communal a été animé par notre collègue Marie-Nelly DENON-BIROT. Cependant, je verrais trois rubriques dans les actions qui ont été menées cette année : une première était axée sur l'amélioration du cadre de vie, en prenant en compte les différents usages des parcs de proximité, qui sont nombreux dans ce territoire du Conseil Communal. Il y a une réflexion qui a été conduite autour de l'aménagement de ces parcs ou d'actions à y mener. En second lieu, je dirais qu'il y a eu des actions relativement nombreuses qui étaient tournées vers la jeunesse. Je citerais notamment le projet pédagogique au Parc du Couvent sur les insectes pollinisateurs. Et puis, il y a eu aussi des réunions pour informer sur les projets d'urbanisme d'une certaine importance, qui ont pu être présentés aux habitants du quartier et notamment aux riverains du Chemin de Leysotte, en amont du dépôt des permis de construire. C'était pour l'année qui vient de s'achever.

Quant aux perspectives 2018, il ne vous aura peut-être pas échappé que le budget participatif a désigné comme lauréat des plus de cent mille le projet d'aménagement de jardin sur le square Moll, salle de quartier Caudérès, donc derrière le stade Suzon. Bien évidemment, nous avons l'intention que ce projet qui était à l'initiative d'un comité de quartier puisse être largement présenté au Conseil Communal et à ses habitants d'une part. Nous avons également l'intention de présenter des projets qui émanaient d'habitants du quartier et qui n'ont pas été retenus. En fonction de l'intérêt que le Conseil Communal pourra voir dans ces projets, éventuellement, de leur donner un autre sort que celui qui leur a été réservé par le vote, ce qui est bien naturel, puisqu'en fait, le vote se fait sur l'ensemble des projets déposés, sur l'ensemble de la commune et que, comme Monsieur le Maire a eu l'occasion de le souligner fréquemment, il y avait beaucoup de projets qui étaient de grande qualité et donc, forcément, certains sont restés sur le carreau.

Si le Conseil Communal trouve à certains de ces projets un intérêt particulier, il n'est pas exclu qu'ils puissent être financés à travers les 20 000 € de dotations.

Ensuite, dans le quartier, il va y avoir pas mal de très gros projets, en particulier deux : le projet Bahia 2022 et la réhabilitation et l'extension de la RPA Bel Air. Cela fait deux gros projets qui vont avoir un impact fort sur la vie de quartier. Je pense que nous aurons l'occasion de conduire la concertation autour de ces deux projets. Cela a déjà été initié pour la RPA Bel Air, mais en tout cas, cela devra l'être de manière effective pour Bahia. Et puis, de poursuivre par rapport à Bel Air. Nous avons aussi le projet de travailler sur la mobilité, puisque nous savons d'ores et déjà que l'expérimentation de la ligne 43 qui dessert le Chemin de Suzon a été positive et pérennisée. Un projet a d'ailleurs été conduit initialement par notre collègue Guillaume GARRIGUES, dont c'est la délégation, de passage de bus rue Zubieta, pour justement pouvoir desservir les zones où il y a des personnes âgées qui n'ont pas forcément de véhicule personnel et qui peuvent difficilement aller à 500 m prendre un bus qui était jusqu'à présent autour de la RPA, la distance qu'il leur fallait parcourir.

Ce travail est en cours. Bien sûr, cela nécessite aussi d'une part des aménagements, mais aussi un mode d'usage de la voirie différent de ce qu'il est actuellement, pour que les bus puissent non seulement circuler, mais également les voitures se croiser sur cette rue. C'est en projet et nous allons poursuivre l'année 2018 avec tout cela. Je pense que nous aurons largement de quoi faire. Merci.

Mme DESGUERS : En ce qui me concerne et au nom de tous les conseillers communaux, je tiens à remercier M. DELPEUCH et Mme GUEDON qui ont toujours été à nos côtés pour soutenir nos actions. Cela me paraît extrêmement important et je ne parle pas qu'en mon nom, mais au nom de tous les conseillers.

Ce que je voulais dire, c'est que nous sommes toujours à l'ouest et comme le quartier est à majorité composé de mini-quartiers de pavillons individuels : le quartier du lycée, le quartier du Bijou, le quartier des Généraux, etc., il a une particularité, parce qu'il y a aussi deux grands ensembles, si l'on peut dire. En gros, c'est Crespy 1, Crespy 2 ; il y avait Santillanes qui est en train de se restructurer, nous en parlerons à la fin. Et puis, Monadet, la barre de Monadet, qui est sur l'avenue de l'Université.

Dans la mesure où le quartier Ouest n'a qu'une place publique sur son territoire et qu'il est beaucoup plus petit que les autres, il y a eu peu voire pas d'investissements énormes demandés par les habitants.

Le point fort cette année a été l'histoire de la circulation et du stationnement dans les quartiers. Ce n'est pas fini, parce qu'un travail a été réalisé par trois conseillers communaux. Actuellement, les retours de la concertation qui a été faite sur le territoire sont dans les mains des services techniques qui vont faire des mesures et des appréciations et qui nous diront ce qu'il sera possible de faire, s'il faut faire du figeage au sol, quel type de stationnement nous allons réglementer, etc. Cela se fera dans le courant du premier semestre 2017.

Deuxième point fort, qui reste permanent tout au long de l'année, c'est le travail qui a été fait de rencontres entre habitants des mini-quartiers. Crespy 1, Crespy 2, le Bijou, le quartier des Généraux, le quartier du Lycée, se retrouvent déjà une fois par an pour faire un repas de quartier, normalement le premier week-end de septembre, parce qu'il fait encore beau, dans le parc du château Gardères, qui est assez grand et qui nous est prêté aimablement par la directrice et le CCAS, que je remercie aussi au passage.

Là, ce qui s'y joue, c'est la mixité sociale, les solidarités et le lien intergénérationnel qu'il nous paraît important de développer. Ces points ont été les points forts des réunions du Conseil Communal. Les conseils communaux ont fait le choix de soutenir un certain nombre d'activités, c'est-à-dire «Crespy s'anime», le projet culturel Plan Campus qui a eu lieu au sein de la place Alcalá. Et puis, nous avons généreusement participé, parce que nous l'avons souhaité, à l'achat de cette exposition pédagogique sur la prévention de la délinquance. Cette exposition est à la disposition des élus, des associations qui souhaitent pouvoir en bénéficier. Il y a aussi une possibilité, il suffit qu'on le prévoie assez à l'avance, d'un accompagnement d'un personnel de la PJJ (protection de la jeunesse judiciaire), pour pouvoir animer cette exposition.

Nous avons souhaité faire de l'implantation de benches pour les encombrants, mais cela n'a pas été possible, parce que nous n'avons pas d'espace public pour cela. Je trouve que c'est

un peu dommage. Il y en a une avenue de l'Université. Il y en a du côté de la place Wilson, mais nous n'avons pas pu en créer une ailleurs pour le moment. C'est encore à réfléchir.

Perspectives pour l'année 2018 : c'est poursuivre cette dynamique et en plus, nous souhaitons animer et susciter auprès des habitants, la végétalisation des rues. Chacun ayant son petit carré de jardin, on ne pense pas à faire de la végétalisation des rues. Donc, on va essayer de dynamiser cela, cela me paraît important.

Participation aussi, c'est le dernier point sur lequel nous sommes actuellement, de certains habitants, mais surtout des associations et puis, notre Conseil Communal, au groupe expérimental qui va se réunir encore pour une deuxième fois prochainement le 7 février avec les services techniques de la Ville, les services de Bordeaux Métropole et les riverains pour la réhabilitation de la rue Georges Lasserre. C'est-à-dire qu'il y a une concertation qui sera mise à l'étude et on vient nous présenter les premiers schémas de propositions le 7 février.

Nous essayons d'être dynamiques et je pense que nous le sommes, mais nous avons encore plein de choses à développer pour que les gens se rencontrent et participent à leur manière, à leur façon, avec leurs idées, aux changements de la Ville de Talence.

Je vous remercie.

Mme FABRE-TABOURIN : Je remercie les 5 présidents des conseils communaux. Vous voyez que des thèmes très variés ont été abordés, des tas de projets sont dans les cartons, une implication toujours croissante dans la vie de notre cité. Tous les présidents ont salué le travail de leurs conseillers communaux et des services, mais je voudrais saluer vraiment l'implication des différents présidents de nos cinq conseils communaux qui, on le voit très bien quand on connaît bien la géographie de notre ville, ont parfois des sujets un peu différents. Nous voyons bien que les préoccupations ne sont pas toujours les mêmes en fonction des quartiers. Mais, je crois que nous avons tous grandi dans ce travail de participation citoyenne et que les présidents des conseils communaux sont le bras armé, si je puis dire, de ce travail. Ils nous ont tous amenés à modifier nos façons de travailler. Ce sont eux qui nous titillent au quotidien pour que nous gardions bien présente à l'esprit cette nécessité de participation. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci à tous les 6 de ce brillant exposé, vraiment. Avant de conclure, y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

M. GUERIN : Pas de remarque, mais juste un petit commentaire. Je vais être bref, parce que je pense que tout le monde a envie de manger la galette. Moi aussi, je pense qu'il faut absolument remercier pour ce bilan, pour le travail fait par tous les présidents et les différents collèges, M. DELPEUCH, quand même, qui était la cheville ouvrière que l'on retrouve en permanence dans tous les groupes de travail sur tous les conseils communaux. Je pense qu'il y a quand même effectivement un travail ici, y compris sur ce bilan-là. Juste comme vous vous en doutez, Monsieur le Maire, cela ne sera pas complètement parfait. En tout cas, pour pouvoir positiver et améliorer les choses, je proposerai d'avoir pour le prochain bilan, en rappel, la date des différentes réunions publiques avec leurs thèmes. Là, nous n'arrivons pas bien à faire le distinguo entre les thématiques travaillées au fil de l'année par rapport aux différentes réunions publiques.

Bien entendu, je pense que ces réunions publiques, pour mieux encourager la participation citoyenne, devraient être renforcées et encouragées. Nous avons vu que certains conseils

communaux ont fait beaucoup plus de réunions publiques. Pourtant, au départ, on aurait pu penser que ce serait plus difficile dans ces quartiers. Mais non, pas du tout. Donc, nous pouvons dire aussi merci, bravo pour cette animation de ce président de Conseil Communal précisément.

Pour encourager la participation citoyenne, ces bilans peuvent faire l'objet d'une présentation en public. Nous savons bien les limites d'une communication sous forme papier. Sur le site, je pense que c'est peut-être un objectif pour le service communication, qui a été renforcé. Mettre en place au niveau du site de la Ville, une sorte d'espace de discussion, comme cela a été fait intelligemment pour le budget participatif, donc un espace de discussion où les citoyens pourraient déposer leurs propositions, leurs idées, leurs échanges et que cela soit relayé, accompagné, liké, par tous les autres citoyens. Comme cela, il y aurait une meilleure visibilité et une meilleure transparence, toujours dans le sens de faire participer les individus.

Dernière chose, juste peut-être avoir une attention de temps en temps sur le Centre, qui, justement... il faut faire attention à ce que pour certains projets, le budget spécifique des conseils communaux ne soit pas pompé alors que certains projets relèvent plus de l'intérêt général de la Ville et devraient être pris en compte plus généralement par la Ville.

Vous n'avez pas compris ?

M. LE MAIRE : Si, j'ai compris ! Oui, vraiment, je vous assure, j'ai été ébahi par cette démonstration. Je vous assure. Tout est clair.

M. GUERIN : Je vous fais peur ! Faites comme nous disons et cela sera parfait, nous ne vous embêterons plus.

M. LE MAIRE : Parfait. On se fait une galette et on en reparle. Merci à vous. Des interventions ?

M. DELLU : Simplement pour souligner l'implication des professionnels, des agents de la mairie, donc les remercier pour cela. Et également toujours, remercier l'implication bénévole des concitoyens qui aident à faire avancer les choses. Ils se plaignent parfois des pesanteurs, et nous pouvons les comprendre, mais ils prennent la peine de donner de leur temps et c'est déjà très bien.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de vote, mais je voudrais quand même très sincèrement remercier les cinq mousquetaires – tant pis, on va faire une exception – et la sixième évidemment qui coordonne ces éléments, pour ce travail. Je ne suis pas issu du monde de la comptabilité, mais je voudrais vous sortir un seul chiffre. Quand on dit que la proximité parle à Talence, sur le dernier mandat, 106 réunions avaient été organisées par l'ensemble des conseils communaux. En trois ans de mandat, quatre ans dans deux mois, 116 réunions ont d'ores et déjà été organisées. Cela démontre la vigueur de la démocratie citoyenne de proximité à Talence et de tout l'engagement des services et des élus, avec les présidents des conseils communaux et leurs conseils communaux, pour cette action qui nous tient particulièrement à cœur. Ce que je trouve très intéressant dans le rapport d'aujourd'hui, qui est aussi, je vous le rappelle, un des marqueurs, c'est le rendre compte. Bien sûr, c'est un rendre compte qui, parfois, peut ouvrir les éléments, mais vous avez toutes les activités qui vous ont été exposées aujourd'hui, mais tout ce qui a été fait, tous les budgets qui ont été intégralement parfois dépensés. Une salutation spéciale à Salem qui a laissé 28 euros sur les comptes de la mairie. Cela a fait la fierté de l'adjoint aux finances qui va les valoriser et

les positionner. Merci aux cinq présidents et à leur coordonnatrice de faire vivre les cœurs de la Ville de Talence. Merci infiniment.

DELIBERATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

«La participation, ou «association des acteurs de la ville (citoyens, usagers, acteurs économiques) aux processus d'élaboration des questions qui les concernent, ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs solutions», est une démarche dans laquelle notre ville se mobilise depuis des années. Avec la mise en place de notre premier budget participatif en 2017, nous poursuivons notre logique d'implication des habitants.

A cet égard, les conseils communaux de Talence, que nous avons créés en 2003, ont déjà une longue et belle histoire derrière eux.

Les conseils communaux de Talence sont donc depuis longtemps inscrits dans la vie talençaise, tant par leur dynamisme que par la diversité des thèmes qu'ils abordent.

Cette année passée des thèmes très variés ont été abordés :

- Projet d'aménagement de jardins partagés
- Stationnement / Circulation / déplacements
- Opération Médoquine
- Groupe de travail d'aménagement de l'espace vert Château Raba
- Halles du Centre-ville
- Prévention de la délinquance
- Plan Campus ...

La Collectivité ne peut que se réjouir de cette implication croissante dans la vie de notre Cité et de la volonté de nos «conseillers communaux» de s'investir sur les projets qui concernent leurs quartiers.

Au-delà du budget de 20 000 € qui leur a été alloué depuis 2014, je vous rappelle que nous nous sommes engagés par délibération en date du 3 juillet 2014, à faire une évaluation régulière de l'activité de nos conseils communaux sous forme de bilan annuel.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal en prenne connaissance et écoute chaque Président.»

Reçue en Préfecture le 18/01/18

14 - Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Communal d'Action Sociale

Mme PITOT : Merci, Monsieur le Maire. Comme indiqué, il s'agit du renouvellement d'une mise à disposition du coordinateur du service AEBC, à hauteur de 10 h par mois, pour répondre à la demande et aux besoins du CCAS.

M. LE MAIRE : Des questions ? Tout va bien. Je vous remercie.

DELIBERATION

Mme PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«En date du 6 mars 2014, la ville avait proposé la mise à disposition d'un agent du service Accueil de l'Enfant et Entretien des Bâtiments auprès du CCAS afin d'améliorer la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité et développer les protocoles réglementaires dans les structures Petite Enfance et des résidences pour personnes âgées gérées par le CCAS.

En effet, ce coordinateur des écoles connaît parfaitement les techniques d'entretien des surfaces et locaux de la ville et sa mission vise à vérifier, rationaliser l'utilisation des produits et matériels, conseiller sur les achats propres à entretenir les locaux.

Le CCAS s'engage à nouveau à verser à la Ville les montants des salaires et des charges correspondants à 10 h par mois pour cet agent :

- agent de maîtrise principal

Je vous propose donc :

- de renouveler cette mise à disposition auprès du CCAS à compter du 01/03/2018 pour une durée d'un an,
- de signer la convention de mise à disposition ainsi que les pièces afférentes.»

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

Reçue en Préfecture le 18/01/18

15 - Fin de mise à disposition de personnel de droit privé

Mme PITOT : Il s'agissait d'un salarié de Talence Événements qui avait été renouvelé par deux fois et qui n'a pas souhaité renouveler sa mise à disposition pour des raisons personnelles, à compter de janvier 2018.

Mme RAMI : J'aurais voulu savoir si étant donné que cette mise à disposition auprès de la mairie s'arrête, si vous aviez prévu de compenser ce manque par une embauche, une revalorisation des compétences en place, etc.

M. LE MAIRE : Vous savez que chacun des fonctionnaires est irremplaçable par nature. Mais, c'est ce que j'allais vous dire, en fait. C'est un poste de graphiste qui œuvre pour l'ensemble des services de la Ville au quotidien et donc, c'est un poste qui sera bien évidemment recréé au sein du service communication. Vous aurez la délibération dans les prochaines semaines. Il est hors de question que nous nous passions de ces compétences. Nous avons aussi un travail à mener et la nouvelle directrice adjointe de la communication le sait, sur la rénovation de notre site Internet, qui présente des qualités historiques intéressantes, mais qui doit être profondément renouvelé. Ce poste sera remplacé, mais par contre, cela sera un poste Ville et pas un poste de Talence Événement vers la Ville. Vous aurez une délibération, puisque bien évidemment, il faut attendre votre vote avant d'ouvrir le poste. Il y aura donc un petit laps de temps qui permettra à l'adjoint aux finances de faire quelques économies.

DELIBERATION

Madame PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, expose :

«Lors du conseil municipal du 8 juillet 2010, vous avez autorisé Monsieur le Maire à employer un personnel de l'OCET pour réaliser des missions de graphiste, dans le cadre de la communication culturelle. Deux autres délibérations en date du 26 mai 2014 et 6 juillet 2017 ont renouvelé cette mise à disposition.

Or, l'employé de Talence Événements a informé Monsieur le Maire par courrier du 28 décembre 2017 ne plus vouloir poursuivre cette mission d'assistance à compter du 1^{er} janvier 2018.

Je vous propose donc :

- de prendre acte de la fin de mise à disposition d'un personnel de Talence Evènements à compter du 1^{er} janvier 2018.

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Voici venu le temps... non, non, vous ne complétez pas... nous allons passer aux questions orales. Nous allons commencer par le spécialiste de la question courte, M. GUERIN. En plus, la question est très courte, en l'occurrence.

EELV

M. GUERIN : Je vois que vous savez reconnaître mes qualités, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, la récente réorganisation des services devant être à ce jour stabilisée, à quelle date pourriez-vous nous faire parvenir un organigramme des services comprenant, pour chaque chef de service nommément désigné, les effectifs, missions, grades et échelons des personnels rattachés ? Merci d'avance.

M. LE MAIRE : Mon cher collègue, d'abord, de réorganisation il n'y a pas ! Donc, si vous citez une récente organisation, j'en parlerai au maire, mais il n'y a pas encore eu de réorganisation.

Lors de ma prise de fonction, j'ai annoncé que certaines délégations nécessiteraient effectivement une remise en cause de l'organigramme, je le répète, remise en cause mineure, la mairie de Talence fonctionnant bien jusqu'au 18 octobre et continuant de bien fonctionner depuis.

En revanche, dès que certains ajustements seront connus, je vous rappelle que je souhaite et que nous souhaitons créer un nouveau service de proximité auprès des habitants, notamment pour signaler un certain nombre de désagréments, même s'il y a des choses qui existent à travers l'application «J'aimemaville», qui s'appelle maintenant Keyclic, en français dans le texte. Vous aurez et vous serez bien évidemment destinataires de ce nouvel organigramme. Mais, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de réorganisation. Cette réorganisation permettra également de changer un nom et puis, pour donner le pôle Haute qualité de vie à l'actuel pôle DUD.

J'ajoute dans votre corbeille que vous aurez au mois de février le tableau des effectifs à jour, en tenant compte des dernières réunions de CAP qui sont en cours d'organisation. En revanche, s'agissant des fiches de postes, la réaction des services quand ils ont eu leurs questions, c'est «ouh», parce que nous avons quand même quelques agents, elles décrivent les missions des agents, c'est-à-dire qu'elles constituent des documents administratifs strictement internes et n'ont pas vocation à être communiquées. Ces fiches de poste seront également en cours de finalisation. En revanche, vous aurez ces organigrammes dès qu'ils seront connus.

J'attire votre attention sur un point important, notamment sur cet organigramme, c'est que nous allons connaître deux, voire trois réorganisations, encore une fois à la marge, puisque nous aurons à traiter de la potentielle suppression des nouveaux rythmes scolaires et donc des impacts que cela a dans les différents services. Je rappelle que cette décision est prise par le DASEN, si mes abréviations sont justes. C'est à partir de cette décision, même si jamais les conseils d'école ont d'ores et déjà voté, que nous pourrions conclure cette

réorganisation. En tout cas, pour l'instant, je n'ai rien à vous communiquer. Mais, l'ensemble du groupe des conseillers municipaux seront bien sûr destinataires des éventuelles réorganisations, quand il y en aura.

M. GUERIN : J'ai bien noté que c'est pour février. Le tableau des effectifs. La fiche de poste, non communicable, mais ce n'est pas vraiment ce que je demandais. Je demandais simplement les missions, c'est-à-dire grosso modo si, pour chaque service ou département, ce qui serait intéressant, c'est d'avoir l'effectif, et qui fait quoi globalement. Prenons l'exemple récent qui a été présenté pour une délibération pour la communication, est-ce qu'il y a un chargé de communication, un rédacteur, un graphiste. C'est tout. Pas plus loin que cela. Cela vous rassure-t-il ? M. MERLIN a l'air d'être vraiment...

M. LE MAIRE : M. MERLIN est en train d'organiser son pot de départ, je vous le rappelle, avec M. BASTIANCIG !

M. GUERIN : Cela ne m'avait pas l'air d'être vraiment affolant.

M. LE MAIRE : Non, sur 800 agents, ce n'est pas grand-chose ! M. MERLIN, d'ici à son départ, vous fera passer le tableau des effectifs, avec les fonctions de chacun. Voilà. Je suis sûre que si on vous propose une délibération pour augmenter le service juridique, vous voterez pour.

Une vraie gauche pour Talence

M. CONTE : Merci, Monsieur le Maire. Ma question orale porte sur les financements des budgets des Conseils communaux. Au cours du présent Conseil, la délibération n° 13 a fourni des informations sur le bilan d'activité de l'année 2017 des conseils communaux. Il est louable de tenter de mettre en œuvre une forme, certes, politiquement très encadrée de démocratie participative depuis 2003. Depuis 2014, les cinq conseils communaux bénéficient d'un budget annuel de 20 000 € chacun, soit au total 100 000 €. Ces montants budgétaires, ainsi que leur utilisation, ont suscité chez moi un certain nombre d'interrogations et de suggestions.

Premièrement, 18 % du budget global n'ont pas été utilisés. Cela signifie qu'en 2017, le budget réel alloué aux conseils communaux s'est élevé à 82 000 € au lieu des 100 000 annoncés officiellement. Cette rectification sera, je n'en doute pas, effectuée dans les vecteurs de communication de la mairie.

Deuxièmement, les projets financés mériteraient d'être mieux définis et explicités, de sorte que les élus, ainsi que la population, puissent pleinement apprécier les choix opérés.

Troisièmement, à ce propos, un rapport annuel d'activité reprenant les utilisations détaillées du budget serait judicieux.

Quatrièmement, concernant les utilisations, les dépenses apparaissent très variées, allant de l'investissement au fonctionnement.

- a) Sachant que la Ville consacre maintenant 200 000 € et bientôt 340 900 € au financement de projets initiés par la population, on peut se demander quelle place reste-t-il à des projets d'investissement, en théorie beaucoup plus restreints géographiquement ? Les investissements des conseils communaux se trouvent coincés entre les investissements de la mairie et ceux initiés directement par la

population. Quelle devient alors leur rationalité ? Je n'ose penser que leur maintien répondrait à des objectifs clientélistes.

- b) Concernant les dépenses de fonctionnement, le Conseil Communal se trouve en concurrence avec la mairie et les comités de quartier, qui œuvrent de façon importante et efficace pour assurer l'animation, la solidarité et la cohésion de nos quartiers. Pour assurer la cohérence du dispositif global (mairie, conseils communaux, comités de quartier), il serait utile de définir précisément, dans une charte par exemple, les types de dépenses de fonctionnement susceptibles d'être financés par les conseils communaux.

Cinquièmement, au total, il serait sans doute judicieux de redéfinir la politique de la Ville en tenant compte de tous les acteurs, nouveaux et anciens, afin d'en définir leur rôle et d'en coordonner les actions. Cela permettrait aussi d'initier un processus qui permette à certains acteurs de sortir progressivement d'une simple logique de guichet.

M. LE MAIRE : Mme FABRE-TABOURIN va vous répondre M. CONTE.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous remercie de vos observations M. CONTE. Je n'ai en effet pas relevé beaucoup d'interrogations dans votre intervention. Elles sont au nombre de trois, si j'ai bien tout suivi.

Ainsi, vous ne demandez pas de le faire, mais vous êtes sûr que nous rectifierons notre communication sur le budget alloué aux conseils communaux. Je crois pouvoir aisément vous rassurer et vous affirmer que comme à l'accoutumée, nous communiquerons en toute transparence autour de ce budget. D'autant que je trouve, à titre personnel, tout à fait rassurant, que les conseillers communaux n'éprouvent pas le besoin d'utiliser tout le budget qui leur est alloué vaille que vaille.

Ensuite, vous nous interrogez sur la rationalité des investissements des conseils communaux que vous voyez coïncés entre les investissements municipaux et ceux générés par la votation des habitants dans le cadre du budget participatif, si là encore, j'ai bien tout suivi. Vous me donnez le sentiment de considérer que nous devrions, au-delà de l'encadrement technique de ces dépenses, les valider en quelque sorte. Permettez-moi de vous rappeler que ce n'est pas du tout dans cet esprit que notre commune s'est engagée dans notre politique de participation citoyenne. Vous vous en souvenez, nous avons adopté à l'unanimité la charte des conseils communaux par délibération en juillet 2014. Ce document définit les missions, les périmètres, le fonctionnement et les moyens de nos cinq conseils communaux. Ainsi, cette charte prévoit qu'ils relaient l'information municipale au plus près des quartiers, consultent les habitants sur des projets concernant leur quartier ou ayant une incidence sur son avenir, animent et encouragent la participation et font des propositions sur des questions concernant les quartiers et sur l'amélioration des services publics locaux. Compte tenu de ces objectifs, il était judicieux d'attribuer un budget aux conseils communaux, afin de leur permettre de réaliser des projets ou actions visant à améliorer le cadre de vie ou des animations cherchant à renforcer le lien social.

En ce qui concerne l'utilisation des moyens financiers, il est clairement indiqué dans la charte qu'il appartient aux différents conseils communaux de définir leurs priorités. Ainsi, chaque Conseil Communal peut avoir l'initiative de définir ses propres objectifs et ses domaines d'intervention. Cette charte a pour but de permettre aux membres du Conseil Communal d'avoir le plus d'initiatives possible et de ne pas les contraindre sur des perspectives d'action par manque de moyens. Cette charte prévoit également que l'activité des conseils communaux soit évaluée chaque année sous forme d'un bilan annuel d'activité qui vous a été présenté ce soir. Toute suggestion pour rendre ce document plus complet et

plus précis pour retranscrire l'activité des conseils communaux est la bienvenue. Ainsi, une présentation plus développée des projets financiers par chaque conseil pourrait être réalisée lors du prochain bilan 2018. De même, il pourrait mieux faire ressortir les thématiques abordées, les publics visés, etc. Dans un souci de transparence et afin de porter à la connaissance du plus grand nombre les activités des conseils communaux, l'ensemble des comptes rendus des réunions restreintes et publiques sont en ligne sur le site de la Ville, libre à chacun de les consulter et de faire part de ses observations sur la messagerie de chaque conseil, ccnord@talence.fr, etc. en fonction du nom du Conseil Communal.

Enfin, parce que nous sommes décidés à aller encore plus loin, à compléter l'éventail des dispositifs permettant d'inciter les Talençais à s'investir et à participer à la vie de notre ville, nous avons mis en place un budget participatif. Je n'ai donc pas du tout la même vision que vous. L'action de nos conseils communaux et les projets retenus par les Talençais dans le cadre du budget participatif sont parfaitement compatibles et ne se concurrencent pas. Les deux favorisent l'engagement des habitants dans le débat public, l'émergence de nouvelles idées et de pratiques qui vont faire la ville de demain. Enfin, les projets, les dépenses ou les financements accordés par les conseils communaux pour assurer l'animation, la solidarité et la cohésion de nos quartiers sont pleinement de sa compétence. Ils ne se substituent en aucun cas aux comités de quartier qui, d'ailleurs, sont présents au sein du collège des forces vives des conseils communaux. Les activités d'animation soutenues par les conseils communaux le sont toujours en appui des comités de quartier, qui sont bien souvent à l'initiative de celles-ci. Il s'agit de projets coconstruits.

Par ailleurs, lorsqu'un Conseil Communal souhaite apporter une aide financière sous la forme d'une subvention, celle-ci est systématiquement présentée et votée en Conseil Municipal. Ainsi, l'assemblée municipale a le moyen de vérifier comment les conseils communaux font usage de leur budget. Le soutien du Conseil Communal se fait avec l'accord du Conseil Municipal.

Au vu de ces observations, le bilan 2018 cherchera à être plus étoffé dans le descriptif du budget utilisé par chaque Conseil Communal, afin de répondre à ces interrogations légitimes concernant l'usage des finances publiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame FABRE-TABOURIN. Votre nouvelle et dernière question, M. CONTE.

M. CONTE : Je sais, mais j'y ai droit.

M. LE MAIRE : Je ne vous dénie pas ce droit, je voulais juste vous le rappeler.

M. CONTE : Je remercie Madame FABRE-TABOURIN pour toutes ces précisions et toutes les améliorations qu'elle propose. Mais, je voudrais dire que je suis très favorable au principe de la démocratie participative. Mais, à Talence comme en France, une des spécialités de la classe politique est la pâtisserie. Et plus précisément le mille-feuille ! Alors, j'ai une question qui a été abordée tout à l'heure sur la mutualisation. Ne pensez-vous pas qu'il serait possible d'évaluer les avantages d'une mutualisation ?

Mme FABRE-TABOURIN : C'est-à-dire une mutualisation de l'ensemble des Talençais avec les conseils communaux ? C'est votre proposition, si je la comprends bien. C'est-à-dire que nous avons différents outils... Nous n'envisageons pas de mutualiser l'ensemble des

Talençais avec les conseils communaux, mais bien de continuer à développer des outils de participation pour que le plus grand nombre puisse participer à la vie de notre ville. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je rappelle qu'il ne faut pas voir derrière chaque investissement de la Ville, je sais bien que le terme de clientélisme est peut-être à placer dans chacun des discours, mais je ne vois pas en quoi un projet proposé par les Talençais et soumis à des votes exclusivement des Talençais présente un caractère clientéliste, mon cher collègue. Je veux juste vous faire état d'un élément que depuis trois mois maintenant, les résultats du budget participatif, qui ne sont pas non plus l'alpha et l'oméga de tout, mais qui sont une vraie fierté, tous mes collègues se félicitent de voir que cette initiative fonctionne et permette vraiment aux habitants de s'exprimer pleinement, bien au-delà des guichets de clientélisme.

En plus, puisque vous interrogiez dans un excellent quotidien régional récemment, il faudra bien un jour se réendetter, nous verrons lors du prochain DOB si l'endettement de la Ville s'est accru ou pas. Je prends bonne note que si d'aventure ce n'était pas le cas, vous sauriez faire amende honorable.

Talencez-vous !

M. DELLU : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous donner lecture de la question qui vous a été transmise il y a un mois. Je m'excuse d'abord un petit peu, le préambule est un peu long, mais il s'agissait d'être factuel.

Le 4 avril 2014, le Maire de Talence, Monsieur CAZABONNE, signe personnellement un permis de construire délivré à Monsieur Pascal BERTRAND, pour une résidence hôtelière de 67 chambres sur des terrains de propriété publique qui lui sont vendus. Dès le 22 mai 2014, un recours gracieux est adressé au Maire de Talence, demandant l'annulation dudit permis, en dénonçant notamment les incohérences de cette demande, qui ont probablement pour but de réduire le nombre nécessaire de places de stationnement. Il est ainsi dans le document selon la page, indiqué tantôt construire une résidence hôtelière de 67 chambres, tantôt construire 67 logements pour location. Le permis de construire finalement délivré autorise à construire 67 chambres, en n'exigeant donc que 67 places de stationnement.

Le 27 mai 2014, il est adressé à la mairie la déclaration d'ouverture du chantier. Plusieurs courriers amiables sont adressés au Maire, lui demandant de retirer le permis, sans succès. Pas moins de trois permis modificatifs sont ensuite accordés, dont le dernier, le 15 juin 2015, également signé par Monsieur CAZABONNE, autorisant la construction de 39 logements et 28 chambres, ainsi que des locaux à usage de bureaux et de commerce. À cette date, la construction est quasiment terminée. Ce dernier permis exige la construction de 71 places de stationnement, donc 4 seront justifiées dans un autre immeuble, au 42-44 de la rue Marc Sangnier, également du même propriétaire.

Après plusieurs demandes citoyennes de procéder au contrôle de conformité, la mairie procède enfin au contrôle le 4 avril 2016, plus d'un an après la fin du chantier. Il conclut – quel étonnement ! – que l'immeuble n'est pas conforme au permis de construire.

Le 22 décembre 2016, Monsieur BERTRAND dépose une nouvelle demande de permis pour l'immeuble terminé et occupé depuis un an et demi. La demande a pour objet de régulariser évidemment cette construction irrégulière. La demande est ainsi complétée : 130 chambres, 28 logements, 1 local commercial, 1 local à destination de bureau. Cette déclaration est la reconnaissance par l'opérateur qu'il n'avait délibérément pas respecté les

précédents permis de construire et avait donc volontairement menti et manœuvré dans une intention frauduleuse.

Cette nouvelle déclaration exige la création de 101 places de stationnement, dont 50 intégrées dans le bâtiment. Or, l'immeuble est déjà construit et exploité depuis un an et demi, il ne comporte que 67 places, dont 37 intégrées dans le bâtiment et 5 au moins probablement inexploitable en raison de leur configuration d'accès. Le certificat de non-conformité a probablement dû enregistrer ces irrégularités, mais il n'a pas été communiqué par la mairie.

La demande du nouveau permis précise que 21 places seront créées au niveau R-1 et accessibles par un monte-voiture, et que 16 autres places seront attribuées sur celles existantes, encore dans un autre immeuble du promoteur dans la rue, 20 de la rue Marc Sangnier. Sans tenir compte des quatre précédentes déclarations frauduleuses, Monsieur CAZABONNE signe un nouveau permis de construire le 31 janvier 2017. Ce nouveau permis ne tient pas compte de plusieurs impossibilités matérielles d'en honorer les termes, et notamment que la création d'un bassin de récupération des eaux pluviales d'une capacité de 133 m³ prévu dans le permis précédent du 17 juin 2015 et manifestement incompatible avec l'extension de capacité du parking en R-1.

Le 7 avril 2017, un recours gracieux est adressé au Maire en vue d'annuler ce nouveau permis, recours rejeté le 2 août. Pourtant, un arrêté de retrait de permis est ensuite publié en septembre 2017. Il existe donc un délai de 553 jours entre le constat de non-conformité de la construction et le premier retrait d'un permis délivré.

- 1) L'article L 480-1 du Code de l'urbanisme dispose que lorsque le maire ou le président de l'établissement public de coopération compétents ont connaissance d'une infraction, ils sont tenus d'en faire dresser procès-verbal. Et un PV doit être dressé et adressé sans délai au ministère public. À quelle date ce PV a-t-il été transmis au ministère public ?
- 2) Comment expliquez-vous le délai de 553 jours entre le constat de non-conformité et le premier arrêté de retrait ?
- 3) Comment expliquez-vous que plusieurs permis successifs ont été délivrés, alors que l'intention frauduleuse était manifeste dès l'origine et chaque fois été confirmée ?
- 4) Avez-vous l'intention d'autoriser d'une quelconque façon une régularisation de cette opération immobilière, sachant que l'intention frauduleuse est avérée à plusieurs reprises, que toute extension du parking dans les proportions nécessaires semble matériellement impossible et que la rue est déjà saturée par insuffisance de stationnement dans la résidence existante, par ailleurs souvent propriété du même promoteur.
- 5) L'indemnité correspondante au nombre manquant de places de stationnement dans l'immeuble, par ailleurs en exploitation depuis plus de deux ans a-t-elle été réclamée ?
- 6) Afin d'éviter toute rumeur indésirable, attestez-vous devant le Conseil Municipal qu'il n'existe et n'a jamais existé aucun lien économique, financier ou d'affaire entre d'une part, l'opérateur concerné, ses gérants, associés ou autres personnes intéressées, et d'autre part, les personnes de notre municipalité décisionnaires dans cette affaire ? Ces dernières l'attestent-elles également ? Je vous remercie.

Mme FABRE-TABOURIN : Je vous remercie. Je vois que par rapport à la question que vous aviez transmise le mois dernier, vous avez fait quelque peu évoluer le rappel du contexte. J'ai les deux sous les yeux, mais ce n'est pas un problème, j'avais préparé des éléments de réponse.

Vous commencez votre question par un rappel des faits sur lequel je me permettrai d'apporter quelques corrections. Ainsi, pour être rigoureux, le permis de construire délivré le 4 avril 2014 avait pour bénéficiaire la SAS Aquitaine Promotion. Je dois souligner également que les parcelles objet de ce permis n'ont pas été vendues à M. BERTRAND, contrairement à ce que vous affirmez, mais vous savez tout cela. Vous indiquez ensuite que ce même permis, c'est ce que vous indiquez dans votre question première, avait fait l'objet de trois permis modificatifs accordés par la Ville. Or, un seul permis modificatif a été accordé, le 15 juin 2015, par Alain CAZABONNE, Maire de l'époque, concernant la construction de 39 logements et de 28 chambres, ainsi que de locaux à usage de commerces et de bureaux. Cette autorisation prévoyait la réalisation de 71 places de stationnement, dont 4 situées dans un autre immeuble, situé rue Marc Sangnier.

Le 31 janvier 2017, j'ai accordé un nouveau permis de construire à la SAS Aquitaine Promotion et ce permis prévoit la réalisation de 104 places de stationnement, dont 62 intégrées dans le bâtiment et non 50 comme vous l'indiquez. Cette nouvelle autorisation a fait suite à un contrôle, vous l'avez rappelé, effectué à la demande d'Alain CAZABONNE, par les services de la Ville, contrôle qui a été effectué le 4 avril 2016 et qui a donc donné lieu, comme classiquement, à l'établissement d'un procès-verbal d'infraction, pour non-conformité des travaux avec le permis de construire délivré en juin 2015. Lors de ce contrôle, aucune non-conformité relative aux places de stationnement n'a pu être relevée.

Vous nous dites aujourd'hui qu'il ne sera pas possible de mettre en œuvre le permis obtenu le 31 janvier 2017, en raison notamment d'un bassin de récupération d'eaux pluviales. En dehors du fait que je découvre vos compétences en la matière, je dois vous rappeler que les permis de construire ont pour objet de contrôler la conformité d'un projet de construction avec les règles d'urbanisme en vigueur et non d'évaluer la faisabilité technique de ceci. Il n'appartient pas à la Ville de se prononcer sur cette dernière. Toutefois, pour votre parfaite information, je vous précise que les services de Bordeaux Métropole, au vu des plans fournis dans les dossiers, ont émis un avis favorable concernant le traitement des eaux pluviales, domaine qui relève de leurs compétences.

Après ces quelques ajustements relatifs aux faits, je peux apporter les réponses suivantes à vos différentes questions.

Vous nous demandez à quelle date le procès-verbal d'infraction dressé par la Ville a été transmis au ministère public. Le procès-verbal d'infraction a été transmis au service du Procureur de la République le 11 mai 2016. Je vous rappelle que le contrôle effectué par les services de la Ville a eu lieu le 4 avril 2016. Ce délai d'un mois s'explique par le fait que nous avons dû recourir aux services d'un géomètre expert pour contrôler la hauteur de la construction et attendre la remise du rapport de ce dernier. Vous reconnaîtrez que ce délai reste tout à fait raisonnable.

Ensuite, pour répondre à vos questions relatives au délai entre le constat de non-conformité et le premier arrêté de retrait, ainsi que sur l'intention frauduleuse, un petit rappel d'ordre juridique s'avère nécessaire. La notion de fraude, en droit administratif, est une construction jurisprudentielle établie, qui a pour conséquences de permettre le retrait d'un acte administratif à tout moment. En effet, la fraude interdit toute création de droit lié à un acte administratif. Ce principe général s'applique aux autorisations d'urbanisme. Ainsi, pour déterminer si le permis a été obtenu par fraude, il convient de vérifier si le pétitionnaire a accompli des manœuvres de nature à tromper l'administration au moment de la délivrance du permis. Pour être caractérisée, la fraude doit réunir deux éléments : une information

erronée transmise à l'administration et la volonté du demandeur de tromper l'administration. Le premier élément est assez simple à déterminer car il convient de démontrer que le pétitionnaire a fourni un document visant à induire l'administration en erreur (fausse indication sur un plan par exemple). L'élément subjectif attaché à la volonté de tromper l'administration est plus délicat à apprécier. Or, jusqu'au 15 juin 2017, la Ville de Talence ne disposait pas de preuves matérielles de ladite fraude. Ces preuves lui ont été communiquées à compter de cette date. Et c'est ce qui nous a permis d'engager une procédure contradictoire avec la société Aquitaine Promotion, menant à une décision de retrait en date du 19 septembre 2017, donc trois mois après avec l'été. Vous conviendrez que nous sommes là très très loin des 553 jours que vous avancez.

Concernant votre interrogation sur la régularisation administrative de cette opération, je dois vous rappeler que la construction réalisée a fait l'objet d'un permis de construire délivré en janvier 2017. Ce permis prévoit la réalisation des places de stationnement nécessaires au projet conformément au PLU. Concernant vos inquiétudes relatives au stationnement, je vous informe ou je vous rappelle que j'ai refusé une première demande de régularisation de cette construction, le 1^{er} décembre 2016, en raison d'une insuffisance de places de stationnement. Cette décision de refus fait d'ailleurs actuellement l'objet d'un recours de la part de la SAS Aquitaine Promotion devant le tribunal administratif, ce qui doit vous éclairer sur la qualité de nos relations. C'est à la suite de ce refus qu'un nouveau permis a été déposé et délivré le 31 janvier 2017. Les travaux prévus et autorisés par ce permis n'ont pas encore été réalisés, en raison d'un autre recours contentieux déposé au tribunal administratif, par un riverain que vous connaissez peut-être, recours qui a été déposé en septembre dernier. Bien sûr, nous sommes et resterons vigilants quant à la mise en œuvre de ce permis. Dans tous les cas, la société Aquitaine Promotion finira par avoir besoin d'un certificat de conformité et la non-réalisation des travaux entraînerait une nouvelle infraction et, bien sûr, je demanderai l'établissement d'un nouveau procès-verbal que nous transmettrons, naturellement, de nouveau, au Procureur de la République.

Enfin, concernant votre interrogation sur les indemnités que nous aurions dû réclamer pour un manque de places de stationnement, je dois vous informer ou peut-être juste vous rappeler que ce type d'indemnité n'a jamais existé. Avant le 1^{er} janvier 2015, il existait une participation pour non-réalisation des aires de stationnement, dont l'objet était de compenser financièrement un déficit de place de stationnement par rapport à la réglementation exigée au PLU. Elle ne revêtait pas de caractère de sanction, mais de taxe. Une taxe qui, si elle s'appliquait, serait allée dans les caisses de Bordeaux Métropole. Elle a été supprimée par le législateur le 1^{er} janvier 2015. Cela posé, la société Aquitaine Promotion peut toujours être condamnée par le tribunal correctionnel, au versement d'une amende pour l'infraction qu'elle a réalisée.

Enfin, concernant votre dernière question, si je ne doute pas de sa parfaite objectivité, je dois reconnaître que j'ai un peu de mal à y répondre, tant elle est floue. Vous indiquez vouloir par cette question éviter toute rumeur indésirable pour notre ville. Quelles sont ces rumeurs dont vous faites état sans aucune précision ? Pour ma part, j'ai toujours pris le parti de ne pas m'attacher aux rumeurs, mais aux faits.

Ensuite, vous évoquez de possibles liens très larges, là encore, puisque vous parlez de liens économiques, financiers ou d'affaires, entre l'opérateur concerné, ses gérants associés ou autres personnes intéressées. Reconnaissez que c'est un éventail un peu large et sans limites. Qui sont les autres personnes intéressées ? Des voisins, de la famille, des amis ? Et le flou s'épaissit encore, si je puis dire : qui sont, selon vous, les personnes de notre municipalité décisionnaires dans cette affaire ? Les agents, les élus ? Bref, je

m'interroge à mon tour. Comment pourrait-il n'y avoir jamais eu aucun lien entre l'opérateur concerné et l'ensemble de son entourage plus ou moins proche, si je suis votre question, et des personnes de la municipalité, alors même que cette société réalise des opérations à Talence ? Alain CAZABONNE et moi-même sommes les deux élus qui ont eu à gérer ce dossier et je vous informe que nous attestons avoir pris une décision juste, équitable et neutre, basée sur la recommandation des services, ce que les faits démontrent, quand nous suivons l'évolution de ce dossier sérieusement, sans rien en occulter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup de cette réponse précise.

M. DELLU : Merci de vos précisions et de vos imprécisions.

M. LE MAIRE : Imprécisions sur ? D'accord, donc c'est toujours la rumeur qui est une imprécision. Très bien. L'heure est venue de clore ce Conseil Municipal, en vous donnant les dates des deux prochains conseils. Je vous rappelle que le prochain se déroulera le jeudi 8 février 2018 à 18 h et que le suivant sera programmé le lundi 19 mars 2018 à 18 h. Je vous remercie. La séance est levée et je vous invite à la galette.

La séance se termine à 21 h 10.